

Le mot de la Syndique

Chère citoyenne, cher citoyen,

Malgré l'échec du vote consultatif sur la grande fusion Sarine Ouest, j'étais persuadée qu'une autre à plus petite échelle pouvait séduire notre région, et ce, parce que je ne doutais pas un instant que nous étions sur la même longueur d'onde avec nos communes voisines. Ai-je été naïve au point de croire qu'il suffisait de le vouloir et d'y travailler pour y parvenir ?

Peu importe, ce qui est certain, c'est que nous n'échapperons pas à développer une vision plus globale du territoire et des infrastructures pour favoriser une meilleure qualité de vie de nos citoyens. En effet, un projet qui s'arrêterait aux frontières communales serait désastreux pour l'avenir de notre région : le principe du chacun pour soi et l'obsession de l'immobilisme territorial ne provoqueront que des problèmes à moyen et long terme.

Chère citoyenne, cher citoyen, c'est ainsi que vous trouverez dans ce bulletin une information qui vous expliquera plus en détail la situation actuelle du projet de fusion ainsi qu'une prise de position du conseil communal de La Brillaz.

Par ailleurs, en fin de législature, deux projets seront soumis au vote de l'Assemblée, à savoir le raccordement des eaux usées de Lentigny sur la STEP de la Sonnaz et le regroupement des corps de sapeurs-pompiers des communes d'Autigny, de Chénens, de Cottens et de La Brillaz.

Ces deux projets, fruit d'un travail conséquent des conseillers des dicastères concernés, nécessitent des investissements importants. Ces derniers sont pourtant indispensables pour répondre non seulement aux exigences des lois cantonales et fédérales, mais aussi pour garantir la pérennité de nos infrastructures et un maximum de sécurité.

Enfin, puisque nous approchons à grands pas des élections communales de 2016, permettez-moi de vous rappeler le rôle essentiel d'un conseil communal : certes, être conseillère ou conseiller, c'est une activité qui prend du temps, qui nécessite de la motivation et de l'endurance, qui enrichit davantage le plan personnel que financier, mais si vous avez le désir de contribuer au bien-être des habitants de notre commune, de servir la collectivité en mettant vos compétences à sa disposition, n'hésitez pas, lancez-vous, parce que cette activité citoyenne est passionnante et variée.

Oui, l'exécutif communal de la prochaine législature doit refléter la diversité des points de vue qui s'expriment au sein de nos trois villages. Tout est une question d'engagement !

Beatrix Guillet, syndique



ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de La Brillaz sont convoqués en assemblée communale

**le mercredi 16 décembre 2015 à 20 h 00
à la salle paroissiale à Onnens.**

Ordre du jour

1. Promotion des nouveaux citoyens

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 20 mai 2015

(ne sera pas lu ; il est publié dans l'Information communale et sur le site internet www.labrillaz.ch)

3. Planification financière

4. Adhésion CSP ACC : présentation

4.1 Rapport de la commission financière

4.2 Vote du crédit y relatif

5. Règlement organique du service de défense contre l'incendie et de la lutte contre les éléments naturels : adoption

(disponible à l'administration communale et sur le site internet www.labrillaz.ch)

6. Règlement communal relatif à l'Accueil extrascolaire : adoption

(disponible à l'administration communale et sur le site internet www.labrillaz.ch)

7. Budget 2016

7.1. Présentation du budget de fonctionnement

(disponible à l'administration communale et sur le site internet www.labrillaz.ch)

7.2. Bassin de rétention à Lovens : dépassement du budget

7.2.1. Rapport de la commission financière

7.2.2. Vote du crédit y relatif

7.3. Raccordement aux eaux usées du secteur Lentigny à la STEP de Pensier : présentation du projet

7.3.1. Rapport de la commission financière

7.3.2. Vote des crédits y relatifs

7.4. Carrefour de la nouvelle école de Lentigny : délégation de compétences pour l'achat de terrain aux bordiers

7.4.1. Rapport de la commission financière

7.4.2. Vote y relatif

7.5. Route de l'Ecole à Onnens : délégation de compétences pour l'achat de terrain aux bordiers

7.5.1. Rapport de la commission financière

7.5.2. Vote y relatif

7.6. Porte d'entrée Onnens : délégation de compétences pour l'achat de terrain aux bordiers

7.6.1. Rapport de la commission financière

7.6.2. Vote y relatif

7.7. Budgets de fonctionnement et d'investissements

7.7.1. Rapport de la commission financière

7.7.2. Vote final du budget de fonctionnement et d'investissements

8. Divers

Le Conseil communal

COMMUNE DE LA BRILLAZ - ASSEMBLÉE COMMUNALE

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 20.05.2015 - N° : 17 / 2015

| | |
|---------------------|--|
| Présidence | Beatrix Guillet |
| Secrétaire | Catherine Berset |
| La Boursière | Brigitte Eltschinger |
| Lieu | Salle polyvalente, Lentigny |
| Début de la séance | 20:00 |
| Fin de la séance | 22:30 |
| Scrutateurs: | M. José Codourey , M. Pierre-Benoît Yerly |
| Présences: | 42 citoyennes et citoyens |
| Excusés: | M. Mickaël Angéloz , M. Gilles Aubonney , Mme Claudine Buchs Aubonney , M. Philippe Jobin , Mme Isabelle Masserey Jobin , Mme Sandrine Mettraux , M. Bertrand Morel , M. Yvan Grandgirard , M. Antoine Ruppen |
| Invités: | M. Frédéric Monney , bureau RWB Fribourg SA |

L'Assemblée communale a été légalement convoquée par une insertion dans la Feuille officielle no 18 du 1er mai 2015, un affichage aux piliers publics et une circulaire tous-ménages insérée dans l'information communale 1/2015. L'art. 12 de la LCo est donc respecté. L'Assemblée communale est présidée par la syndique.

Aucun/e citoyen/ne n'ayant de remarque à formuler sur le mode de convocation, **Mme la Présidente** déclare que l'Assemblée communale peut délibérer valablement.

Mme la Présidente salue les citoyennes et les citoyens et les remercie de leur participation. M José Codourey et M Pierre-Benoît Yerly sont nommés scrutateurs. Le total des voix est de 42 et la majorité absolue est de 22 voix.

Mme la Présidente demande si l'Assemblée communale a des questions ou souhaite faire des remarques à propos de l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée; elle invite l'Assemblée communale à approuver l'ordre du jour affiché et rappelé ci-dessous :

17.1. Ordre du jour

1. **Promotion des nouveaux citoyens**
2. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 2014**
(ne sera pas lu ; il est publié dans l'Information communale et sur le site www.labrillaz.ch)
3. **Comptes 2014**
(disponibles à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)
 - 3.1. **Présentation générale du compte communal**
Compte de fonctionnement
Compte des investissements
 - 3.2. Rapport de la commission financière
 - 3.3. Approbation des comptes
4. **Budget des investissements 2015 – complément**
 - 4.1. **Parcs publics : aménagement des places de jeux**
 - 4.1.1. Rapport de la commission financière
 - 4.1.2. Vote du crédit y relatif
 - 4.2. **Eclairage public**
 - 4.2.1. Rapport de la commission financière
 - 4.2.2. Vote du crédit y relatif
 - 4.3. **Achat de conteneurs de type Molok**
 - 4.3.1. Rapport de la commission financière
 - 4.3.2. Vote du crédit y relatif
5. **Corporation « Forêts-Sarine »**
 - 5.1. Approbation des statuts et du périmètre
 - 5.2. Cautionnement
6. **Divers**

Mme la Présidente annonce deux corrections par rapport au bulletin communal, à savoir :

Budget de fonctionnement, éclairage public

Le conseil communal propose de financer cet investissement par la trésorerie et de l'amortir par prélèvement sur la réserve.

Ecole maternelle

Une erreur est survenue concernant les tarifs pour les résidents de la commune (CHF 158.00 pour 3 demi-jours au lieu de CHF 258.00). La correction a d'ores et déjà été apportée sur le site internet de la commune.

17.2. Promotion de nouveaux citoyens **Point 1 - Promotion des nouveaux citoyens**

Mme la Présidente salue Mme Lisa Savioz et MM Alexandre Bapst, Maxime Barras, Lionel Bertschy et Vincent Despont, nouveaux citoyens, et les remercie de leur présence et de leur intérêt pour les affaires communales. Ils sont accueillis par de chaleureux applaudissements et reçoivent la brochure " institutions politiques suisses ", ainsi que les ouvrages "L'Histoire des Fribourgeois et de la Suisse" et « Le goût de la Suisse ».

17.3. Procès-verbaux

Point 2 - Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 décembre 2014

Mme la Présidente demande si le procès-verbal de l'Assemblée du 17 décembre 2014 suscite des remarques ou des demandes de modifications.

La parole n'est pas demandée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité (42 voix) par l'Assemblée communale.

17.4. Comptes 2014

Point 3

3.1 Présentation générale du compte communal

Compte de fonctionnement

Mme la Présidente informe que le détail des comptes était en consultation sur le site internet et auprès de l'administration communale. Comme déjà les années précédentes, les commentaires ont été publiés dans l'information communale et elle ne va pas présenter le détail compte par compte. Si les citoyennes et citoyens le souhaitent, le détail peut être affiché et le conseil communal répond volontiers aux questions. Elle informe que les comptes présentent une perte de CHF 71'1270.77 et rappelle que le budget 2014 prévoyait un déficit de CHF 146'518.35. Le conseil communal avait annoncé à plusieurs reprises que le montant porté au budget 2014 pour l'impôt sur le revenu était surestimé. En effet, la reprise des données transmises par le canton ne reflètent pas la réalité. Pour 2015, une adaptation a été faite prévoyant une diminution des revenus. Un graphique sur l'évolution des impôts de 2008 à 2014 est présenté. Le point positif relevé est que les impôts sur le revenu remontent, ce qui devrait permettre à terme d'équilibrer le budget.

Mme la Présidente aborde également les charges liées (cantonales et intercommunales), elles aussi en augmentation.

3.2 Rapport de la commission financière

M. Alexandre Missègue, Président de la Commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

« Préambule

La commission financière s'est réunie à 5 reprises pour examiner les comptes 2014, dans le but d'honorer le mandat qui lui a été confié pour la présente législature. Nous avons pris connaissance du rapport de révision qui a été réalisé sur la base des directives établies par le Service des communes.

La commission financière a également examiné ces comptes lors d'une séance commune avec le Conseil Communal le 7 mai 2015 et nous avons obtenu les réponses à nos différentes demandes.

Sur la base de nos contrôles, du rapport de révision et de notre séance avec le Conseil Communal, nous pouvons attester que les comptes 2014 sont tenus correctement et répondent aux exigences légales.

Commentaires concernant l'exercice 2014 :

Le déficit ressortant du compte de résultat est de CHF 71'270.77. Un bénéfice de CHF 138'158.88 avait enregistré dans les comptes 2013.

Nous constatons donc une détérioration du résultat de CHF 209'429.65. Il est à noter que des amortissements supplémentaires de CHF 500'000.00 pour l'école Caméléon et CHF 200'000.00 pour le cimetière ont été comptabilisés dans le compte 2014. Un prélèvement correspondant sur les réserves au bilan a neutralisé cette charge.

Entre ces deux exercices, au niveau des charges, nous constatons que:

- Les charges relatives à l'administration communale ont diminué.
- Les charges d'aide sociale selon la LASOC ont augmenté, de même que celles des homes médicalisés et des frais d'entretien des routes.
- Les amortissements obligatoires ont augmenté suite à la construction de la nouvelle école Caméléon de CHF 93'100.00.

Au niveau des recettes, nous constatons :

- Une augmentation des recettes provenant de la péréquation financière.
- Une augmentation des recettes fiscales. Pour la première fois depuis 2011, l'impôt sur le revenu des personnes physiques a augmenté tandis que les impôts irréguliers, notamment l'impôt sur les gains immobiliers ont diminué.
- Suite aux mesures d'économie structurelles votées par le Grand Conseil fribourgeois, les recettes provenant de l'impôt sur les véhicules ont fortement diminué. Cette diminution est de CHF 39'269.00.

Entre le budget 2014 qui prévoyait un déficit de CHF 146'518.00 et les comptes 2014, une diminution du déficit de CHF 75'248.00 est constatée pour les raisons suivantes :

Au niveau des charges :

- Les charges relatives à l'administration communale sont inférieures au budget de même que celles de la police du feu et de l'entretien hivernale des routes.
- Les charges liées cantonales sont également inférieures au budget.
- Globalement, les charges sont inférieures au budget 2014 de CHF. 126'000.00.

Au niveau des recettes :

- L'impôt ordinaire sur le revenu et la fortune des personnes physiques diminue fortement entre le budget et les comptes 2014 (moins CHF 215'000.00).
- Les recettes provenant de la contribution immobilière sont supérieures de CHF 10'000.00 par rapport au budget.
- Globalement, les recettes d'impôt sont inférieures de CHF 192'000.00 entre les comptes et le budget 2014.

Vue la quasi stagnation des recettes fiscales, la commission financière encourage le Conseil Communal ainsi que l'Assemblée à porter la plus grande attention à l'évolution des coûts de fonctionnement ordinaires de la commune ainsi que ceux générés par les investissements votés ; ceci afin d'assurer un équilibre entre les dépenses et les recettes de la commune.

En conclusion, sur la base des informations qu'elle a reçues et avec les considérations ci-dessus, la commission financière recommande à l'Assemblée Communale d'approuver les comptes 2014 tels que présentés. »

Mme la Présidente demande si ce rapport suscite des remarques. La parole n'est pas demandée.

Compte des investissements

Mme la Présidente indique que les comptes des investissements se soldent par un excédent de charges de CHF 1'301'533.55. Le total des charges s'élève à CHF 1'542'975.50 et le total des revenus à CHF 241'441.95. Le total des investissements votés et en cours s'élève à CHF 10'161'421.00. Une présentation de l'état actuel des investissements est donnée.

Mme la Présidente donne les informations utiles concernant ces derniers et elle précise que le souhait du conseil communal est de pouvoir boucler un maximum d'investissements d'ici la fin de la législature. Certains objets demandent cependant plus de temps et des dépassements sont prévus, notamment en ce qui concerne :

- **Le PAL.**

Crédit voté : CHF 90'000.00 (en 2003 et en 2005)
Montant payé au 31.12.2014 : CHF 237'293.55
Dépassement au 31.12.2014 : CHF 147'293.55
Délai probable de bouclement : d'ici la fin de la législature

- **Le bassin de rétention de Lovens.**

Crédit voté : CHF 160'500.00 (08.06.2011)
Montant payé au 31.12.2014 : CHF 191'734.80
Dépassement au 31.12.2014 : CHF 31'234.80
Délai probable de bouclement : ce dossier est prêt pour le bouclement

- **La porte d'entrée d'Onnens (giratoire).**

Crédit voté : CHF 622'000.00 (07.09.2011)
Montant payé au 31.12.2014 : CHF 530'286.85
Dépassement prévu : environ CHF 200'000.00
Délai probable de bouclement : d'ici la fin de la législature

- **L'assainissement de la butte et du stand de tir.**

Crédit voté : CHF 182'836.00 (22.05.2013)
Montant payé au 31.12.2014 : CHF 290'334.15
Dépassement au 31.12.2014 : CHF 107'498.15 (subvention à recevoir)
Délai probable de bouclement : d'ici la fin de la législature

Elle indique qu'un rapport détaillé sur les raisons de ces dépassements sera remis à la Commission financière et les objets seront présentés au vote de l'Assemblée communale pour approbation des crédits supplémentaires.

M. Patrick Rey souhaite connaître les raisons qui ont poussé le conseil communal à favoriser la mise en place de cuve en béton pour le bassin de rétention en lieu et place des éléments en plastiques tels que prévus initialement et proposés à l'Assemblée communale.

M. Claude Marro répond que le concept a affectivement été modifié, notamment en raison des garanties non satisfaisantes de la part du fournisseur pour les eaux mixtes. Le conseil communal a donc opté pour une réalisation en béton, finalement moins coûteuse et répondant parfaitement aux besoins.

M. Claude Gendre s'interroge au sujet de la nouvelle mensuration et s'étonne de la lenteur de ce dossier.

Mme la Présidente affirme que les coûts ne seront pas plus élevés que prévus. Elle passe la parole à M. Gérard Morel.

M. Gérard Morel indique que ce dossier est maintenant dépendant du canton et de l'avancement des travaux du géomètre.

3.3. Approbation des comptes

Les comptes de fonctionnement et d'investissements 2014 sont approuvés à 40 voix et 2 abstentions par l'Assemblée communale.

L'Assemblée communale prend acte de l'état des comptes des investissements en cours.

17.5. Budget investissement 2015 – complément Point 4

4.1 Parcs publics : aménagement des places de jeux

Mme la Présidente donne la parole à M. Rachid Reghif, conseiller communal en charge des parcs publics.

M. Rachid Reghif explique que les places de jeux des trois villages sont vétustes et qu'elles ne répondent plus aux normes de sécurité. Une présentation des différents problèmes rencontrés est faite au moyen de photos, ainsi qu'une simulation de l'aménagement futur tel que prévu.

En ce qui concerne la place de jeux de Lentigny, seule la balançoire est encore en bon état et pourrait être récupérée. Cependant, un déplacement s'avère nécessaire du point de vue de la sécurité. La pose de nouveaux jeux et l'aménagement d'un nouveau terrain de foot, avec buts, sont également prévus dans ce projet.

Le coût de cet investissement se monte à CHF 64'000.00. Le financement est prévu par un emprunt. L'amortissement et les intérêts annuels s'élèvent à CHF 11'520.00.

M. Richard Jandaly demande si les jeux présentés représentent le choix définitif du conseil communal.

M. Rachid Reghif répond qu'il ne s'agit pas d'un choix définitif mais que le conseil communal a jugé ce choix opportun car ce sont des jeux qui ne demandent pas trop d'entretien.

M. Richard Jandaly explique que les jeux à ressort n'ont pas beaucoup de succès auprès des enfants, qui préfèrent les jeux de grimpe.

M. Rachid Reghif comprend le point de vue de M. Jandaly et il précise que les jeux de grimpe sont plus onéreux. Il rappelle également que le but est de restaurer ces places de jeux afin de permettre aux enfants de tout âge de s'épanouir. Il indique également que, pour la place de jeux d'Onnens, des ajouts seront possible à l'avenir.

M. Thomas Chappuis ne pense pas opportun de réduire la taille du terrain de foot sur la place de jeux de Lentigny. En effet, ce terrain est très utilisé, également en dehors des heures de classe. Il souhaiterait que les jeux soient disposés sur la place arrière de l'école et que le terrain reste tel quel.

M. Rachid Reghif rappelle que, dans peu de temps, un terrain multisports sera disponible à l'école «Caméléon» de Lentigny. Les enfants habitués à jouer au foot sur le terrain de l'école «1901» n'auront qu'à se déplacer de quelques mètres pour pouvoir pratiquer leur sport. De plus, selon les estimations faites, le terrain tel qu'il est prévu sur la place de l'école de Lentigny sera assez grand.

M. Thomas Chappuis ne pense pas que le terrain sera encore assez grand pour pouvoir jouer au foot. Il demande ce qu'il est prévu de faire sur la place sise à l'arrière de l'école.

M. Rachid Reghif répond que le conseil communal pourrait par exemple s'imaginer d'aménager des places de parcs. En effet, cela permettrait de remédier à la problématique du parcage sauvage (église) ainsi qu'au manque de places de parc que rencontre la commune.

M. Patrick Rey s'étonne de ce choix. Il estime que les enfants sont plus en sécurité à l'arrière du bâtiment. De plus, le fait d'aménager un parking sur cette place ne règlera pas le problème, mais le déplacera. En effet, les locataires des immeubles voisins parqueront leur véhicule sur ces places.

M. Jean-Marie Hirt rappelle qu'il fait partie d'un groupe de citoyens qui se réunit afin que le village d'Onnens reste vivant. Il propose au conseil communal l'aménagement de trois pistes de pétanque. De plus, il demande si les travaux sont coordonnés avec ceux de la paroisse.

Mme la Présidente répond que le conseil communal prend acte de la demande de M. Hirt pour les places de pétanque. En ce qui concerne le projet de la paroisse, les travaux sont coordonnés avec ceux du bâtiment.

Mme Rose-Marie Diacon indique que le nouveau banc qui a été posé du côté sud de l'école de Lovens est agréable. Cependant, lorsque le soleil tape, il n'est plus possible de s'y asseoir en raison de la sève qui ressort.

M. Rachid Reghif prend acte de la remarque de Mme Diacon.

4.1.1 Rapport de la commission financière

M. Claude Mettraux donne lecture du rapport de la commission financière.

"Ce budget d'investissement est basé sur une offre établie par l'entreprise qui effectuera ces travaux. Cet investissement respectera les normes de sécurité du BPA et améliorera la qualité de ces places de jeux.

Cet investissement de CHF 64'000.00 est financé par un emprunt. L'amortissement de 15 % s'élève à CHF 9'600.00 et les intérêts de 3% à CHF 1'920.00. Les frais annuels totaux se montent à CHF 11'520.00.

Sur la base des informations reçues et selon ces considérations, la commission financière donne un préavis financier positif pour cet investissement."

Mme la Présidente demande si ce point suscite encore des remarques ou des questions.

M. Patrick Rey demande pour quand est prévue la réalisation de ces travaux.

M. Rachid Reghif répond que les travaux sont prévus pour 2015.

Mme Yasmine Reghif demande ce qui se passera si l'Assemblée communale refuse cet investissement, notamment en raison des normes de sécurité qui ne sont plus respectées.

Mme la Présidente répond qu'en cas de refus de l'Assemblée communale, le conseil communal se devra de retravailler et analyser encore ce projet. Ce qui ne veut pas dire que rien ne sera entrepris. Elle invite cependant l'Assemblée communale à accepter cet investissement.

Mme Leonilde Grandjean trouve dommage de transformer la place à l'arrière de l'école de Lentigny en parking.

Mme la Présidente explique que l'idée du conseil communal est de rassembler tous les enfants au même endroit, leur surveillance en est ainsi facilitée. Elle relève également que la place sise à l'arrière de l'école pose également des problèmes de sécurité. Cependant, la problématique des places de parc n'est pas l'objet du vote de ce soir.

M. Pierre Grandjean demande si cet objet ne pourrait pas faire l'objet de deux votes différents, à savoir un vote pour la restauration des places de jeux de Lovens et Onnens (restauration des places) et un vote pour le projet de la place de jeux de Lentigny (diminution de l'espace jeux au profit de la création de places de parc). M. Grandjean souhaite que cette place soit réaménagée.

M. Rachid Reghif précise que ce projet de places de parc est une idée parmi d'autres et que rien n'est définitif. Il rappelle également que la place à l'arrière de l'école de Lentigny est souvent ombragée et exposée à la bise.

M. Romuald Mesot ne pense pas opportun d'avoir un terrain de foot à proximité des jeux pour les plus petits. Il demande si la pose d'un treillis est prévue.

Mme la Présidente répond que le projet sera soumis à une personne spécialisée et répondra aux normes de sécurité.

M. Alexandre Missègue indique avoir compris que les jeux actuels ne répondent plus aux normes de sécurité. Il demande les conséquences si ce projet ne devrait pas être accepté et si des enfants devaient se blesser sur une de ces places de jeux.

Mme la Présidente répond que la commune pourrait effectivement être tenue pour responsable en cas d'accident.

M. Pierre Grandjean se dit satisfait du projet en ce qui concerne la mise aux normes des places de jeux pour les villages de Lovens et Onnens. Pour Lentigny, il souhaiterait également une mise aux normes de la place arrière du bâtiment.

M. Rachid Reghif répond que cette mise aux normes représenterait un investissement trop important.

M. Pierre Grandjean demande le montant qui serait à prévoir.

M. Rachid Reghif répond qu'il ne peut pas donner de chiffres précis actuellement mais que, selon les premières estimations, c'est un investissement trop important.

Mme Rose-Marie Diacon relève que la place de jeu de Lovens est un endroit de rencontre pour les mamans et les enfants du village et souhaite que cela reste ainsi.

M. Rachid Reghif précise qu'il s'agit d'un réaménagement afin de la mettre cette place aux normes. Cette place restera un endroit de rencontre convivial pour les familles.

M. Daniel Guillet demande si ces trois projets sont liés par rapport au budget présenté.

Mme la Présidente répond par la positive et précise que le conseil communal a souhaité passer ce projet de manière globale et que ce dernier ne peut être scindé.

M. Thomas Chappuis indique que c'est un beau projet. Il demande si ce dernier sera exécuté comme il a été décrit ce jour ou si le conseil communal pourra encore y apporter des modifications.

Mme la Présidente répond que le conseil communal va tenir compte des remarques émises par l'Assemblée communale et que des modifications pourraient être apportées. Cependant, elle ne promet pas que le conseil communal entre en matière pour le réaménagement de la place sise à l'arrière de l'école de Lentigny. Des mesures seront encore prises, notamment en ce qui concerne l'aménagement du terrain de foot à Lentigny. L'intention du conseil communal n'est pas de diminuer l'offre mais la décision finale dépendra finalement du budget.

M. Alexandre Missègue rappelle que les enfants pourront prochainement disposer d'un terrain multisports.

M. Patrick Rey dit ne pas être d'accord avec le projet d'aménagement de places de parc à Lentigny.

Mme la Présidente se dit surprise par cette résistance. Elle précise cependant que ce n'est pas l'objet du vote de ce soir et que ce projet de places de parc n'est qu'une possibilité évoquée.

La parole n'est plus demandée.

Mme la Présidente propose que l'Assemblée communale passe au vote.

4.1.2 Vote du crédit y relatif

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à approuver l'investissement de CHF 64'000.00 pour l'aménagement des places de jeux de Lentigny, Onnens et Lovens.

L'Assemblée communale approuve à 32 oui et 10 abstentions.

4.2 Eclairage public

Mme la Présidente donne la parole à M. Gérard Morel, conseiller communal en charge du dicastère des routes.

M. Gérard Morel présente le projet. Il précise que, selon la norme européenne entrée en vigueur au 1er avril 2015, l'utilisation des ampoules au mercure est interdite. Le remplacement des ampoules aura pour effet une meilleure gestion de l'éclairage (réduction nocturne) et une baisse de la consommation. Il précise que les travaux doivent être commandés d'ici la fin 2015 afin de pouvoir obtenir la subvention du Groupe E. Ce projet présente non seulement des avantages écologiques mais également économiques : économie d'énergie estimée à 60%, soit CHF 10'000.00 par an. Le coût de cet investissement se monte à CHF 142'000.00 HT. La subvention attendue du Groupe E étant de CHF 43'000.00, l'investissement pour la commune se chiffre à CHF 99'000.00 HT (CHF 107'000.00 TTC). Le financement est prévu par la trésorerie et l'amortissement par un prélèvement sur la réserve des routes. Il n'y a pas d'influence sur les comptes de la commune.

M. Gérard Morel demande si des personnes dans l'Assemblée ont des questions sur ce point.

La parole n'est pas demandée.

4.2.1 Rapport de la commission financière

M. Dominique Baudois donne lecture du rapport de la commission financière.

"Le budget pour cet investissement est basé sur une offre du Groupe E. Le montant net à la charge de la commune après la subvention du Groupe E est de CHF 107'000.00. Cet investissement devrait permettre une économie annuelle des charges d'électricité d'environ CHF 10'000.00.

Le financement de cet investissement de CHF 107'000.00 est prévu par la trésorerie de la commune et sera amorti par un prélèvement sur la réserve des routes.

Sur la base des informations reçues et selon ces considérations, la commission financière donne un préavis financier positif pour cet investissement."

M. Maxime Barras demande quel produit remplacera les ampoules actuelles.

M. Gérard Morel répond que le remplacement est prévu par du LED et du sodium.

M. Claude Gendre indique qu'une lampe est actuellement en panne. Il demande si son remplacement doit attendre.

M. Gérard Morel répond que les réparations sont faites au fur et à mesure qu'elles sont annoncées.

La parole n'est plus demandée.

Mme la Présidente propose que l'Assemblée communale passe au vote.

4.2.2 Vote du crédit y relatif

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à approuver l'investissement de CHF 107'000.00 pour l'aménagement de l'éclairage public.

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité.

4.3 Achat de conteneurs de type Molok

Mme la Présidente donne la parole à M. Olivier Mettraux, conseiller communal en charge du dicastère de la gestion des déchets.

M. Olivier Mettraux présente le projet et signale que, lors de la 1ère phase de ce projet, de mauvaises informations avaient été transmises à la commune sur la contenance de ces Molok. La problématique a rapidement été détectée et corrigée, par l'installation d'un Molok supplémentaire ou de container. Pour cette 2ème phase, la contenance correcte a été prise en compte et l'achat de huit Molok s'avère nécessaire. Le coût pour l'installation de ces Molok est de CHF 70'000.00 (travaux de génie civil compris). Le financement est prévu par la trésorerie et l'amortissement se fera sur les réserves liées au ramassage et à l'élimination des déchets.

M. Dominique Baudois demande si le container situé à la laiterie d'Onnens sera remplacé.

M. Olivier Mettraux répond par la négative car cet emplacement n'est pas pratique. Il est remplacé par la pose d'un Molok à la place de l'église d'Onnens.

Mme Rose-Marie Diacon demandent ce qu'il va advenir des containers gris.

M. Olivier Mettraux répond que ces containers n'ont pas une grande valeur. Certains ont été mis en place à la déchetterie de Lentigny.

M. Pierre Grandjean demande si, en raison des heures d'ouverture des déchetteries, il ne serait pas judicieux de placer les Molok à l'extérieur de ces dernières.

M. Olivier Mettraux répond que les heures d'ouverture des déchetteries seront revues très bientôt et qu'un élargissement est prévu.

M. Jean-Marie Hirt demande comment se fait le contrôle des sacs entreposés dans ces Molok.

M. Olivier Mettraux dit que des contrôles sont parfois réalisés, également lors de la vidange. Si des sacs non homologués sont trouvés, ils sont ouverts. Si des coordonnées peuvent être trouvées, la personne est dénoncée.

M. Claude-Eric Reghif comprend que la capacité des Molok n'est pas la même que celle de container. Cependant, il demande pourquoi ces containers ne seraient pas conservés en lieu et place de ces Molok.

M. Olivier Mettraux répond que les Molok sont la meilleure solution, notamment du point de vue propreté et odeurs. Depuis l'installation des premiers Molok, il n'y a plus de sacs posés à terre. Les Molok sont également plus esthétiques.

M. Claude Gendre demande quelle est la différence de coût liée au ramassage.

M. Olivier Mettraux répond que des calculs ont été fait mais qu'il n'a pas les chiffres en tête et ne peut malheureusement pas donner de réponse précise.

M. Pierre-Benoît Yerly demande pourquoi l'achat des Molok n'a pas été modifié étant donné que le nombre nécessaire est plus grand que prévu.

M. Olivier Mettraux admet que le coût a augmenté mais que cela n'aura aucune incidence sur les taxes. De plus, il précise que le fournisseur a également fait un geste en raison de cette erreur de compréhension de masse.

Mme Leonilde Grandjean demande si les communes environnantes pourraient être intéressées par les containers.

M. Olivier Mettraux dit que les systèmes de ramassage sont différents d'une commune à l'autre. Des discussions ont eu lieu avec différents conseillers communaux responsables des déchets et ces containers ne suscitent pas d'intérêt particulier.

M. Pascal Labastrou relève que le Molok de l'école de Lovens est souvent plein. Avec les nouvelles constructions à venir, il demande s'il ne serait pas opportun d'en installer un deuxième.

M. Olivier Mettraux répond qu'actuellement, un Molok est suffisant. Une nouvelle installation sera prévue avec le projet de construction. Le bon sens des citoyens est

également souhaité, à savoir que si un Molok est plein, l'on dépose ces déchets à un autre endroit.

La parole n'est plus demandée.

Mme la Présidente propose que l'Assemblée communale passe au vote.

4.3.1 Rapport de la commission financière

M. Benoît Yerly donne lecture du rapport de la commission financière.

"Cet investissement concerne la dernière étape de la pose de ces conteneurs et permet d'équiper l'ensemble de la commune. Il permettra une amélioration des conditions de salubrité et de fonctionnement qui ont été constatées suite à la première pose de ces conteneurs.

Le financement de cet investissement de CHF 70'000.00 est prévu par la trésorerie de la commune et sera amorti par un prélèvement sur la réserve spécifique liée au ramassage et à l'élimination des déchets.

Sur la base des informations reçues et selon ces considérations, la commission financière donne un préavis financier positif pour cet investissement."

4.3.2 Vote du crédit y relatif

Le conseil communal invite l'Assemblée communale à approuver l'investissement de CHF 70'000.00 pour l'achat de conteneurs de type Molok.

L'Assemblée communale approuve à 41 oui et 1 abstention.

17.6. Corporation "Forêts-Sarine" Point 5

Mme la Présidente donne la parole à M. Olivier Mettraux, conseiller communal en charge du dicastère des forêts.

M. Olivier Mettraux explique qu'un groupe de travail a été formé pour être le porteur de cette fusion. Ce groupe de travail est composé de :

- Un membre du comité de gestion et un forestier gestionnaire de chaque corporation forestière concernée,
- un contremaître forestier,
- l'ingénieur forestier du 1^{er} arrondissement,
- deux personnes du service de la faune et des forêts,
- un conseiller juridique.

Ce groupe de travail s'est réuni à une quinzaine de reprises afin de pouvoir définir une vision d'avenir pour les forêts des communes concernées par le projet. Les difficultés actuelles rencontrées par l'économie forestière et la situation financière précaire de la majorité des unités de gestion actives dans le district de la Sarine amènent à une certaine réflexion quant à leur avenir ; ceci notamment au niveau de leur taille. Une fusion à l'échelle du district a donc été proposée par le Service des forêts et de la faune en 2013. Cinq unités de gestion se sont montrées favorables à la poursuite du projet. La corporation forestière du Gibloux-Nord ainsi que la Bourgeoisie de Fribourg ont, pour l'instant, décliné l'offre de regroupement. Cette future grande unité de gestion à cinq

permet de franchir un cap important et de développer une solution visionnaire et prometteuse pour l'avenir des forêts.

Concernant la structure opérationnelle de l'unité de gestion de Forêts-Sarine, il n'y pas de changements majeurs. Cette dernière serait toujours supervisée par le service des forêts et de la faune, avec, à sa tête, le comité de direction composé de 5 personnes (venant des 5 corporations actuelles pour la première législature), un secrétariat à 40 % actuellement et son assemblée des délégués au prorata des communes et des paroisses ou bénéfiques curiaux. Les secteurs d'activités seront distribués en 3 régions et un centre de formation dédié aux apprentis de première année. Ces secteurs coïncident avec les centres forestiers actuels et auront des compétences distinctes. Les forestiers de chaque corporation restent en place.

Le regroupement des corporations forestières permettra une meilleure gestion des conditions sylvicoles des forêts. A noter également que les corporations sont actuellement toutes déficitaires et sont aidées financièrement par les communes membres des corporations. Cette fusion permettrait de rationaliser les dépenses, notamment par rapport aux organes de contrôle des comptes, au secrétariat et aux synergies forestières apportées. La formation des apprentis sera quant à elle également adaptée et améliorée. Une synergie au niveau du parc machine est également attendue.

M. Olivier Mettraux présente les chiffres 2013 des cinq corporations forestières concernées ainsi qu'une projection du résultat pour l'année 2019, tenant compte des améliorations financières qui pourraient être appliquées avec cette fusion. Sur cette projection, le résultat présente une perte de CHF 126.00 à l'hectare. Ce qui représente un gain de CHF 100.00 à l'hectare, montant actuellement pris en charge par les communes.

Une clé de répartition a également été mise sur pied par le groupe de travail. Cette dernière a suscité des discussions au sein des différentes corporations, communes et conseillers communaux. Elle se présente comme suit :

- Surface forestière: représente 50 %,
- population : représente 25 %,
- l'indice de potentiel fiscal : représente 25 %.

Les forêts suisses sont très appréciées par le public et la nouvelle structure proposée souhaite consolider voir améliorer cet état de fait. La mise en place d'une unité mieux organisée et plus forte permettra de garantir à long terme la qualité du milieu forestier afin qu'il remplisse de manière optimale les différentes attentes de la population mais aussi ses nombreuses fonctions telle que la production de bois, son rôle de protection des nappes phréatiques garant d'eau potable de qualité, sa mission d'accueil du public et son refuge pour de nombreuses espèces animales et végétales. C'est pour cette raison que le groupe de travail demande l'approbation de l'Assemblée communale pour la constitution de l'unité de gestion Forêts-Sarine et l'adoption des statuts.

M. Olivier Mettraux demande si ce point suscite des questions ou des remarques particulières.

M. Alexandre Missègue demande ce qui se passera si une des communes refuse cette adhésion.

Olivier Mettraux répond que Mme Garnier du service des forêts et de la faune devra alors entrer en discussion avec cette commune. En effet, chaque commune est tenue d'entrer dans une corporation.

La parole n'est plus demandée.

M. Olivier Mettraux propose de passer aux votes.

5.1 Approbation des statuts et du périmètre

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité (42 voix)

5.2 Cautionnement

L'Assemblée communale approuve à l'unanimité (42 voix).

17.7. Divers

Point 6

Projet de fusion "Sarine Ouest II"

Mme la Présidente souhaite donner quelques informations concernant le projet de fusion "Sarine Ouest II". Elle revient sur les résultats du vote consultatif du 8 mars dernier et le refus des communes d'Avry et de Matran. Une présentation des résultats par commune est faite au moyen d'un tableau. Ce dernier fait ressortir la large majorité des communes en faveur de cette fusion, ce qui a donné l'impulsion au projet de fusion "Sarine Ouest II". Ce projet se fera à sept communes (la commune de Neyruz s'étant retirée du projet) et l'étude est actuellement en cours.

Le Conseil d'Etat a proposé de prolonger le délai pour la loi sur l'encouragement aux fusions de communes de trois ans. Une convention de fusion devra alors être déposée d'ici au 30 juin 2018 et la fusion devrait se faire au plus tard au 1er janvier 2021. Un calendrier plus précis est encore à définir. Elle rappelle également le changement de législature qui interviendra l'année prochaine.

M. Albert Dupré demande les raisons du retrait de la commune de Neyruz.

Mme la Présidente répond que la commune de Neyruz souhaite dans un premier temps réfléchir à son avenir. De plus, avec le changement de législature et les élections prochaines, la situation est plus problématique dans une commune politisée. Cependant, le CoPil a décidé de continuer les démarches, sans la commune de Neyruz.

M. Pierre-Benoît Yerly juge le projet intéressant et est d'avis qu'il est important de professionnaliser les conseils communaux. Cependant, du point de vue financier, cela semble devenir plus difficile et il demande si une professionnalisation telle qu'elle a été prévue dans le projet de fusion à dix pourrait être envisagée.

Mme la Présidente répond qu'en effet, la professionnalisation est un sujet important dans les discussions actuelles et qu'il est évident que le taux d'impôt ne sera pas le même que celui proposé dans le projet de fusion à dix communes. Une commune de près de 7'000 habitants peut être intéressante d'un point de vue des synergies communes. Cependant, les conseils communaux concernés ne souhaitent pas proposer une fusion au rabais.

Mme Rose-Marie Diacon demande si les membres du conseil communal se sont déjà prononcés sur la fin de la législature.

Mme la Présidente répond que le conseil communal s'est dit favorable à ce travail de fusion, raison pour laquelle ce nouveau projet de fusion est lancé. En ce qui concerne la position des membres du conseil communal sur leur présentation ou non pour la prochaine législature, ce sujet fera encore l'objet de discussion. Cependant, certains ont déjà clairement indiqués qu'ils ne continueront pas.

Mme la Présidente saisit l'occasion et invite les citoyens à réfléchir sur une éventuelle participation et elle est à disposition en cas d'intérêt.

Mise en consultation projet d'horaire 2016, améliorations pour la région de Sarine Ouest

Mme la Présidente souhaite présenter les différents changements qui interviendront pour la commune de La Brillaz dans le cadre du projet d'horaire 2016 pour la région Sarine Ouest. La mise en consultation est prévue dès le 26 mai prochain et elle invite les citoyens à se rendre sur le site internet des TPF.

M. Maxime Barras demande ce qu'il en est de l'arrêt de Lovens et du passage du bus à certaines heures. En effet, le bus ne passe pas toujours par Lovens.

Mme la Présidente répond qu'il s'agit d'une problématique liée à l'horaire des trains. Le bus n'arrive pas à faire le tour complet tout en respectant les correspondances.

Divers

M. Bernard Mettraux demande quand vont débiter les travaux à la route de Lovens.

M. Frédéric Monney répond que le dossier sera mis à l'enquête prochainement et que les soumissions sont d'ores et déjà prêtes. Il n'y a cependant pas de date exacte pour le début des travaux, cela dépend de l'obtention du permis.

M. Mathieu Gauss est interpellé par la vitesse de la circulation à la route du Chêne à Lovens. Les véhicules roulent beaucoup trop vite et la sécurité des enfants n'est pas assurée. Il souhaite savoir si un projet est actuellement en cours afin de limiter la vitesse sur ce tronçon.

Mme la Présidente répond qu'aucun projet n'est actuellement en cours mais que la problématique, existante sur d'autres tronçons également, est bien connue du conseil communal. Elle passe la parole à M. Gérard Morel.

M. Gérard Morel dit que le conseil communal a déjà eu une réflexion sur ce problème. Un relevé de vitesse a été effectué il y a trois ans, les résultats obtenus n'ont pas été jugés catastrophiques. Il est vrai que c'est une route très étroite et le conseil communal reconnaît le problème et il prend bonne note de cette demande.

M. Thomas Chappuis demande si l'aménagement de places de parc est prévu conjointement aux aménagements extérieurs de l'école Caméléon. Il relève également la possibilité d'aménager des places sur la bande de gazon près du terrain de foot.

Mme la Présidente répond que cette problématique n'a pas été traitée dans ce dossier.

M. Roland Kalberer précise que le sujet a été abordé avec le propriétaire de la parcelle concernée. En effet, le terrain est en zone d'intérêt général et il est en main d'un privé. Une discussion est nécessaire avec cette personne pour la suite à donner. Le sujet n'a pas encore été traité au conseil communal.

Mme Rose-Marie Diacon demande comment sera réglée la sortie des voitures pour le futur lotissement prévu à l'ancienne laiterie de Lovens.

M. Roland Kalberer répond qu'un parking souterrain est prévu, avec une entrée couverte. L'accès est perpendiculaire à la route actuelle mais il ne peut pas se

prononcer sur les rayons de courbure. Il dit cependant que le nécessaire sera fait pour une intégration idéale, sans grande modification du trafic.

M. Maurice Piccand relève que la circulation est également problématique à la route de Prez. De plus, l'interdiction de circuler des camions n'est pas respectée.

Mme la Présidente répond que le conseil communal connaît le problème. Il prend acte de la demande.

M. Pascal Labastrou demande s'il est prévu d'installer un couvert à l'arrêt de bus de l'école de Lovens.

Mme la Présidente indique que le conseil communal a déjà été interpellé par ce problème. Elle ne peut cependant pas dire si quelque chose sera fait dans un futur proche à ce sujet. Le conseil communal prend bonne note de cette demande.

La parole n'est plus demandée.

Mme la Présidente remercie l'Assemblée et lève la séance.

La Présidente

Beatrix Guillet



La Secrétaire

Catherine Berset

Planification financière (point 3 de l'ordre du jour)

L'exercice de la planification financière a été effectué par le conseil communal au courant du mois de septembre sur la base des comptes 2014. Comme déjà les années précédentes, la situation n'a guère évolué.

Le conseil communal a déterminé les investissements prioritaires qu'il devra effectuer les 5 prochaines années. Dans cette projection, il a tenu compte des investissements qui sont indispensables pour le fonctionnement ou qui relèvent d'une obligation légale d'équiper.

Gestion des déchets

- | | | |
|--|-----|------------|
| • Aménagement déchetterie actuelle | CHF | 450'000.00 |
| • Passage des ordures ménagères à la taxe au poids | CHF | 125'000.00 |

Aménagement de la route de Chaffeiru

- | | | |
|--|-----|------------|
| • Routes | CHF | 597'135.00 |
| • Adduction | CHF | 162'000.00 |
| • Evacuation (équipement de base et mise en séparatif) | CHF | 706'100.00 |

Bâtiments (Assainissement urgent)

- | | | |
|--------------------|-----|------------|
| • Lovens et Onnens | CHF | 100'000.00 |
|--------------------|-----|------------|

Evacuation des eaux

- | | | |
|--|-----|------------|
| • Equipement de base Lovens, collecteur eaux usées | CHF | 250'800.00 |
|--|-----|------------|

Mobilité

- | | | |
|--|-----|------------|
| • Etude trafic, modification arrêts de bus | CHF | 200'000.00 |
|--|-----|------------|

Pour l'établissement de l'évolution des dépenses, le conseil communal n'a pas tenu compte de l'impact de la nouvelle loi scolaire, c'est-à-dire une diminution des charges liées et une augmentation des coûts des transports scolaires puisque dès 2018, aucune subvention ne sera versée par le canton.

L'évolution des charges liées a été estimée à 2.5% et l'augmentation des revenus fiscaux à 2%. Il s'agit d'une estimation très prudente.

Tenant compte des investissements ci-dessus, la marge d'autofinancement est négative et atteint en 2020 un montant de plus de -CHF 810'668.00. (- CHF 345'116.00 pour 2017 ; - CHF 647'961.00 pour 2018 ; - 756'760.00 pour 2019).

Ces chiffres reflètent l'évolution la moins favorable et ils ne sont pas forcément objectifs. Le conseil communal se doit toutefois de trouver des solutions pour diminuer les dépenses du budget de fonctionnement à long terme et limiter au plus possible les investissements. Une fois les comptes 2015 bouclés, le nouvel exécutif devra revoir les priorités et affiner l'évolution des recettes.

Par contre, la planification financière prévoit pour 2016 un déficit de CHF 130'333.00. Le budget effectif qui vous est présenté est équilibré.

**BUDGET
DE FONCTIONNEMENT
2016**

Budget de fonctionnement 2016

| Compte | Désignation | Budget 2016 | | Budget 2015 | | Comptes 2014 | |
|--------|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | | Charges | Revenus | Charges | Revenus | Charges | Revenus |
| 0. | ADMINISTRATION | 667'679.00 | 182'801.00 | 686'342.65 | 129'911.00 | 648'896.98 | 138'037.55 |
| 01. | ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL COMMUNAL | 136'230.00 | 4'860.00 | 125'580.00 | 3'500.00 | 107'844.40 | 2'517.75 |
| 02. | ADMINISTRATION GENERALE | 531'449.00 | 177'941.00 | 560'762.65 | 126'411.00 | 541'052.58 | 135'519.80 |
| 1. | ORDRE PUBLIC | 284'286.30 | 180'708.00 | 179'667.90 | 106'815.00 | 152'934.15 | 92'101.55 |
| 10 | Protection juridique | 7'540.00 | | 7'540.00 | | 7'540.00 | |
| 12. | JUSTICE | 47'103.00 | | 50'600.00 | | 33'623.20 | |
| 14. | POLICE DU FEU | 80'911.00 | 38'845.00 | 34'480.00 | 26'750.00 | 44'016.65 | 30'578.85 |
| 15. | MILITAIRE | 345.00 | 18.00 | 368.00 | 20.00 | 458.80 | 17.50 |
| 16. | PROTECTION CIVILE | 146'440.00 | 141'840.00 | 84'732.60 | 80'040.00 | 65'380.50 | 61'502.60 |
| 173 | PROTECTION DE LA POPULATION INTERCOMMUNALE | 1'947.30 | 5.00 | 1'947.30 | 5.00 | 1'915.00 | 2.60 |
| 2. | ENSEIGNEMENT ET FORMATION | 4'384'775.65 | 2'491'005.45 | 4'015'602.95 | 2'017'991.50 | 3'945'272.43 | 2'035'491.40 |
| 20. | ECOLES | 4'384'775.65 | 2'491'005.45 | 4'015'602.95 | 2'017'991.50 | 3'945'272.43 | 2'035'491.40 |
| 200. | ECOLE ENFANTINE | 145'613.20 | | 187'259.90 | | 181'789.20 | |
| 210. | CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE | 2'309'474.45 | 919'459.30 | 2'150'857.60 | 716'300.75 | 2'180'846.30 | 793'097.90 |
| 219 | ACCUEIL EXTRASCOLAIRE | 139'890.00 | 136'395.00 | 87'400.00 | 68'100.00 | 378.50 | 14.50 |
| 220. | ECOLES SPECIALISEES | 323'711.85 | | 328'849.70 | | 312'661.65 | |
| 230. | FORMATION PROFESSIONNELLE | 14'600.00 | | 16'635.00 | | 15'633.85 | |
| 290. | ADMINISTRATION SCOLAIRE | 16'950.00 | 615.00 | 11'320.00 | 310.00 | 12'490.43 | 906.50 |
| 201 | CERCLE SCOLAIRE ECOLE ENFANTINE (CS) | 13'825.00 | 13'825.00 | 16'475.00 | 16'475.00 | 10'845.40 | 10'845.40 |
| 211 | CERCLE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE (CS) | 158'865.00 | 158'865.00 | 154'345.00 | 154'345.00 | 165'863.20 | 165'863.20 |
| 291 | CERCLE SCOLAIRE ADMINISTRATION (CS) | 900'268.15 | 900'268.15 | 902'660.75 | 902'660.75 | 904'514.65 | 904'514.65 |
| 292 | BUS (CS) | 285'100.00 | 285'100.00 | 75'000.00 | 75'000.00 | 85'788.95 | 85'788.95 |
| 293 | BIBLIOTHEQUE (CS) | 10'258.00 | 10'258.00 | 10'300.00 | 10'300.00 | 9'437.10 | 9'437.10 |
| 294 | CAMPS / COLONIE / LOTO (CS) | 55'160.00 | 55'160.00 | 60'000.00 | 60'000.00 | 55'784.55 | 55'784.55 |
| 295 | INFORMATIQUE (CS) | 11'060.00 | 11'060.00 | 14'500.00 | 14'500.00 | 9'238.65 | 9'238.65 |

Budget de fonctionnement 2016

| Compte | Désignation | Budget 2016 | | Budget 2015 | | Comptes 2014 | |
|--------|--|--------------|------------|--------------|------------|--------------|------------|
| | | Charges | Revenus | Charges | Revenus | Charges | Revenus |
| 3. | CULTE, CULTURE ET LOISIRS | 151'754.80 | 22'056.50 | 149'297.40 | 20'790.00 | 150'368.05 | 21'907.55 |
| 30. | CULTURE | 62'979.80 | 95.00 | 70'967.40 | 95.00 | 74'914.85 | 93.55 |
| 33. | PARC PUBLIC | 27'175.00 | 61.50 | 17'330.00 | 95.00 | 18'299.60 | |
| 34. | SPORT | 23'600.00 | | 22'000.00 | | 21'822.55 | |
| 35. | AUTRES LOISIRS, COLONIES VAC., MAISON JEUNES | 38'000.00 | 21'900.00 | 39'000.00 | 20'600.00 | 35'331.05 | 21'814.00 |
| 4. | SANTE | 622'280.50 | 10'012.30 | 609'610.90 | 10'012.50 | 623'710.70 | 48'423.55 |
| 40. | HOPITAUX | 25'450.10 | 12.30 | 31'401.20 | 12.50 | 32'529.50 | 6'710.75 |
| 41. | HOMES MEDICALISES | 452'174.85 | | 444'276.20 | | 439'710.55 | 6'278.00 |
| 44. | SOINS AMBULATOIRES | 129'655.55 | | 118'933.50 | | 123'007.70 | 13'530.00 |
| 46. | SERVICE MEDICAL DES ECOLES | 15'000.00 | 10'000.00 | 15'000.00 | 10'000.00 | 28'462.95 | 21'904.80 |
| 5. | AFFAIRES SOCIALES | 1'056'149.55 | 62'305.00 | 1'083'234.55 | 163'074.30 | 990'870.29 | 151'704.15 |
| 50. | AVS/APG/AI/ASSURANCE CHOMAGE | | 1'630.00 | | 1'580.00 | | 1'663.50 |
| 540. | PROTECTION DE LA JEUNESSE | 57'530.00 | 75.00 | 132'185.30 | 43'153.30 | 103'992.69 | 38'894.95 |
| 541. | ECOLE MATERNELLE | 112'721.65 | 60'500.00 | 118'266.00 | 118'266.00 | 110'480.90 | 110'480.90 |
| 55. | INSTITUTIONS POUR HANDICAPES | 439'430.50 | | 427'358.85 | | 407'307.80 | |
| 56. | ENCOURAGEMENT A LA CONSTRUCTION LOGEMENTS | 2'500.00 | | 2'500.00 | | 2'425.75 | |
| 58. | ASSISTANCE | 443'967.40 | 100.00 | 402'924.40 | 75.00 | 366'663.15 | 664.80 |
| 6. | TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS | 589'678.20 | 138'463.00 | 580'004.25 | 138'155.00 | 598'809.65 | 139'250.30 |
| 61. | ROUTES CANTONALES | 60'156.00 | | 60'817.00 | | 56'249.80 | |
| 62. | ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL | 517'718.20 | 138'463.00 | 519'187.25 | 138'155.00 | 542'559.85 | 139'250.30 |
| 64 | TRAFIC FERROVIAIRE | 11'804.00 | | | | | |
| 7. | PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT | 999'092.00 | 904'289.90 | 911'784.00 | 880'676.00 | 939'247.24 | 934'691.25 |
| 70. | PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT | 299'250.00 | 299'250.00 | 283'170.00 | 283'170.00 | 319'443.00 | 319'443.00 |
| 700. | APPROVISIONNEMENT EN EAU | 299'250.00 | 299'250.00 | 283'170.00 | 283'170.00 | 319'443.00 | 319'443.00 |

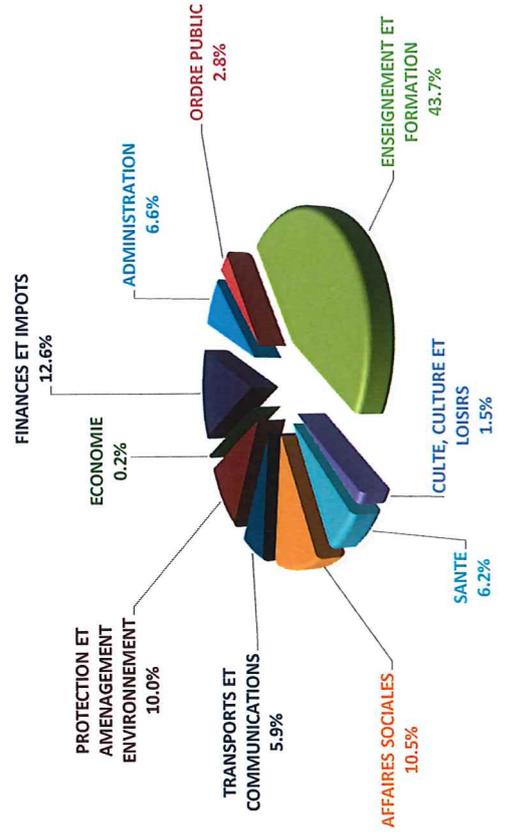
Budget de fonctionnement 2016

| Compte | Désignation | Budget 2016 | | Budget 2015 | | Comptes 2014 | |
|-----------|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | | Charges | Revenus | Charges | Revenus | Charges | Revenus |
| 71. | PROTECTION DES EAUX | 404'050.00 | 404'050.00 | 395'850.00 | 395'850.00 | 406'346.85 | 406'346.85 |
| 710. | COLLECTEURS ET STEP LENTIGNY | 208'650.00 | 208'650.00 | 206'150.00 | 206'150.00 | 211'028.20 | 211'028.20 |
| 711. | COLLECTEURS ET STEP ONNENS-LOVENS | 195'400.00 | 195'400.00 | 189'700.00 | 189'700.00 | 195'318.65 | 195'318.65 |
| 720. | ORDURES MENAGERES | 162'650.00 | 162'650.00 | 160'700.00 | 160'700.00 | 156'341.50 | 156'341.50 |
| 740. | CIMETIERE | 21'500.00 | 5'435.00 | 14'500.00 | 7'435.00 | 11'584.45 | 6'757.90 |
| 750. | CORRECTION DES EAUX ET ENDIGUEMENTS | 1'592.00 | 4.90 | 6'144.00 | 1'735.00 | 3'026.84 | 28.30 |
| 780. | PROTECTION DE LA NATURE | | | 1'000.00 | | 981.70 | |
| 790. | AMENAGEMENT DU TERRITOIRE | 110'050.00 | 32'900.00 | 50'420.00 | 31'786.00 | 41'522.90 | 45'773.70 |
| 8. | ECONOMIE | 16'082.00 | 1'627.05 | 17'166.00 | 1'537.50 | 18'752.15 | 1'188.30 |
| 80. | AGRICULTURE | 526.00 | 14.75 | 480.00 | 12.50 | 614.10 | 233.10 |
| 81. | FORETS | 15'556.00 | 1'612.30 | 16'686.00 | 1'525.00 | 18'138.05 | 955.20 |
| 9. | FINANCES ET IMPOTS | 1'269'342.65 | 6'056'407.10 | 1'329'378.40 | 5'927'266.90 | 2'103'326.10 | 6'538'121.37 |
| 90. | IMPOTS | 80'700.00 | 5'037'900.00 | 69'194.00 | 4'920'900.00 | 81'830.30 | 4'776'367.62 |
| 930 | PEREQUATION FINANCIERE | | 381'397.00 | | 356'993.00 | | 332'983.00 |
| 94. | GERANCE FORTUNE ET PATR. ADMIN. & FINANC. | 1'166'037.85 | 614'505.30 | 1'245'878.95 | 635'068.45 | 1'318'785.45 | 637'910.60 |
| 940. | GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES | 483'217.00 | 473'517.60 | 541'744.45 | 531'524.45 | 535'734.90 | 527'102.55 |
| 942. | BATIMENTS ECOLES | 244'679.85 | 17'369.00 | 250'544.30 | 16'810.00 | 291'554.55 | 19'326.95 |
| 943. | AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS | 393'436.90 | 35'072.00 | 403'269.05 | 34'710.00 | 445'442.80 | 39'147.00 |
| 944. | IMMEUBLES EN COPROPRIETES | 44'704.10 | 60'562.70 | 50'321.15 | 24'040.00 | 46'053.20 | 24'350.20 |
| 945. | PATRIMOINE FINANCIER | | 27'984.00 | | 27'984.00 | | 27'983.90 |
| 99. | AUTRES POSTES | 22'604.80 | 22'604.80 | 14'305.45 | 14'305.45 | 702'710.35 | 790'860.15 |

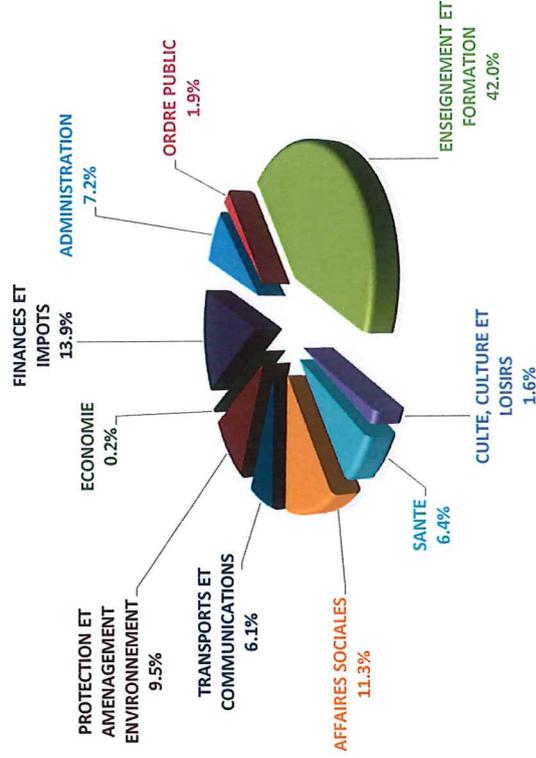
Récapitulatif du budget de fonctionnement 2016

| Compte | Désignation | Budget 2016 | | Budget 2015 | | Comptes 2014 | |
|--------|---|----------------------|----------------------|---------------------|---------------------|----------------------|----------------------|
| | | Charges | Revenus | Charges | Revenus | Charges | Revenus |
| 0. | ADMINISTRATION | 667'679.00 | 182'801.00 | 686'342.65 | 129'911.00 | 648'896.98 | 138'037.55 |
| 1. | ORDRE PUBLIC | 284'286.30 | 180'708.00 | 179'667.90 | 106'815.00 | 152'934.15 | 92'101.55 |
| 2. | ENSEIGNEMENT ET FORMATION | 4'384'775.65 | 2'491'005.45 | 4'015'602.95 | 2'017'991.50 | 3'945'272.43 | 2'035'491.40 |
| 3. | CULTE, CULTURE ET LOISIRS | 151'754.80 | 22'056.50 | 149'297.40 | 20'790.00 | 150'368.05 | 21'907.55 |
| 4. | SANTE | 622'280.50 | 10'012.30 | 609'610.90 | 10'012.50 | 623'710.70 | 48'423.55 |
| 5. | AFFAIRES SOCIALES | 1'056'149.55 | 62'305.00 | 1'083'234.55 | 163'074.30 | 990'870.29 | 151'704.15 |
| 6. | TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS | 589'678.20 | 138'463.00 | 580'004.25 | 138'155.00 | 598'809.65 | 139'250.30 |
| 7. | PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT | 999'092.00 | 904'289.90 | 911'784.00 | 880'676.00 | 939'247.24 | 934'691.25 |
| 8. | ECONOMIE | 16'082.00 | 1'627.05 | 17'166.00 | 1'537.50 | 18'752.15 | 1'188.30 |
| 9. | FINANCES ET IMPOTS | 1'269'342.65 | 6'056'407.10 | 1'329'378.40 | 5'927'266.90 | 2'103'326.10 | 6'538'121.37 |
| | TOTALISATION | 10'041'120.65 | 10'049'675.30 | 9'562'089.00 | 9'396'229.70 | 10'172'187.74 | 10'100'916.97 |
| | Résultat | 8'554.65 | | 165'859.30 | | | 71'270.77 |

Budget 2016



Budget 2015



Budget 2016 (point 7 de l'ordre du jour)

Pour 2016, le budget élaboré par le conseil communal montre un solde positif de CHF 8'554.65, présentant un total de revenus de CHF 10'049'675.30 pour un total de charges de CHF 10'041'120.65. Il s'agit donc d'un budget équilibré et à première vue, c'est une bonne nouvelle. Vous vous en doutez, pour trouver cet équilibre, il a fallu faire quelques sacrifices.

Vous trouverez sur le site internet le détail des comptes et ci-dessous quelques explications y relatives classées par dicastère.

01. Conseil communal

Un montant plus important a été prévu pour les vacances du conseil communal en vue de la nouvelle législature et de la formation des nouveaux conseillers.

02. Administration

Les frais de fonctionnement administratif devraient restés stables en 2016, et aucune dépense particulière n'a été prévue. Une précision toutefois : l'achat d'un logiciel pour le traitement des salaires devenant nécessaire dès 2017 a été reporté pour le budget suivant.

12. Participation à la justice de paix

Une bonne nouvelle également du côté du service des curatelles officielles de Sarine Ouest. Les coûts liés à ce service semblent enfin maîtrisés. On peut espérer que le service, une fois trouvé son rythme de croisière, parvienne encore à diminuer le coût par habitant.

14. Police du feu

Le budget de la police du feu a entièrement été revu et adapté à la nouvelle collaboration intercommunale. Vous trouverez dans cette information communale toutes les indications nécessaires. Le but final étant de garantir la meilleure sécurité possible aux habitants de La Brillaz et de laisser la porte ouverte à toute collaboration future.

20. Ecoles

La répercussion de la nouvelle loi scolaire sur les finances communales se fait sentir. En effet, la modification de la répartition des charges salariales des enseignants à 50% Canton et 50% communes amène au total un allègement de CHF 76'787.80 dans le compte participation au Canton pour les écoles enfantine, primaire et secondaire.

Actuellement encore, jusqu'en 2017, le Canton subventionne les transports scolaires. Un montant de CHF 198'000.00 est versé pour le cercle scolaire de La Brillaz. Ensuite, dès 2018, les transports doivent être pris en charge entièrement par les communes. A ajouter que des critères plus sévères (trajet dangereux, distances) doivent être appliqués par les communes. On peut en déduire que les frais des transports scolaires ne cesseront d'augmenter en raison des critères plus contraignants pour les communes sans pour autant toucher une subvention du Canton. Cette nouvelle réglementation favorise les communes constituées d'un seul village et avec un nombre d'élèves suffisant pour former un cercle scolaire (minimum 8 classes).

3. Culte, Culture et Loisirs

Le conseil communal a maintenu globalement le soutien aux sociétés locales et culturelles. Il est conscient, qu'elles contribuent d'une manière importante à l'attractivité de nos villages.

Pour ce qui est des parcs publics, le conseil communal a mis un montant de CHF 9'000.00 pour la construction de deux pistes de pétanque à Onnens. Ce projet donne suite à une demande des citoyens d'Onnens transmis en Assemblée communale du mois de mai 2015.

4. Santé

Le domaine de la santé est dominé par les charges liées. Un aperçu de l'évolution de ces charges sera présenté lors de l'assemblée communale.

54. Protection à la jeunesse

Le déficit prévu pour 2016 de l'école maternelle s'élève à CHF 52'221.65 et ceci malgré l'augmentation des tarifs et une tarification différenciée pour les habitants hors de la commune de La Brillaz. L'école maternelle a du succès et, grâce à son animatrice, une excellente réputation. Le conseil communal déplore le manque de solidarité des communes voisines et leur manque de soutien financier pour cette structure.

En ce qui concerne la participation des communes aux crèches, elle est calculée pour chaque cas particulier tenant compte du revenu des parents. Il est donc très difficile de faire une projection. D'une manière générale, l'introduction de la 2^{ème} année d'école enfantine a amené une diminution de ces postes.

58. Assistance

Dans le domaine de l'assistance, une forte augmentation est constatée. Elle est liée en grande partie aux mesures d'économie décidées par le conseil d'Etat dont le subventionnement des caisses maladie.

62. Routes

Comme déjà les années précédentes, un montant important figure dans le budget pour l'entretien du réseau routier. Toutefois, il est encore inférieur aux charges qu'il faudrait prévoir pour le maintien de la valeur optimale de notre réseau routier.

64. Participation au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire

Il s'agit d'une nouvelle charge liée qui est en relation directe avec la création d'un fonds pour garantir le financement à long terme de l'exploitation, de la maintenance et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire. Le 9 février 2014, le peuple suisse a accepté à une nette majorité (62%) l'arrêté fédéral portant sur le règlement du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF). La participation de la commune de La Brillaz s'élève à CHF 11'804.00.

700. Approvisionnement en eau

La nouvelle loi sur l'eau potable oblige les communes à réaliser un plan des infrastructures d'eau potable (PIEP). Il doit être coordonné avec le plan d'aménagement local et assure une coordination des infrastructures d'eau potable aux niveaux local et régional. Il doit également prendre en compte les dispositions spéciales en matière de défense incendie. La réalisation de ce travail a été prévue dans le budget 2016 avec un montant de CHF 21'100.00. Les produits de ce chapitre permettent de verser un montant de CHF 9'343.40 au fonds de réserve.

710. Collecteurs et STEP Lentigny

Malgré les travaux d'entretien des collecteurs notamment le curage, le déplacement d'un collecteur et un montant prévu pour des divers et imprévus un excédent de produits de CHF 68 316.05 pourrait être versé au fonds de réserve.

711. Collecteurs et STEP Onnens-Lovens

Un budget très stable avec quelques travaux pressentis sur les collecteurs. Un montant de CHF 129'156.00 est prévu comme versement au fonds de réserve.

720. Ordures ménagères

Le budget 2016 prévoit une attribution à la réserve d'un montant de CHF 4'364.80. Le conseil communal a décidé d'élargir les heures d'ouvertures de la déchetterie afin de fournir un meilleur service à sa population. Les nouveaux horaires sont publiés sur le site internet de la commune et dans la présente information communale.

740. Cimetière

Selon un souhait exprimé par des habitants de Lentigny lors de l'adoption du nouveau règlement des cimetières, le conseil communal a prévu un montant au budget pour la création d'un jardin du souvenir. Pour l'instant aucun projet n'est déterminé, il s'agit d'envisager avec des professionnels diverses possibilités.

750. Correction des eaux et endiguements

L'avant-projet pour la revitalisation des cours d'eau de la plaine de Seedorf auquel le conseil communal participait en tant que partenaire est terminé et le rapport a été rendu. Le conseil communal doit maintenant se déterminer sur une éventuelle participation au projet intercommunal. Aucun montant particulier n'est prévu au budget de fonctionnement puisqu'une éventuelle participation serait inscrite dans le budget d'investissement. Le conseil communal ne manquera pas d'informer les citoyens sur sa détermination.

790. Aménagement du territoire

Avec la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et la nouvelle procédure des permis de construire les montants à prévoir au budget ne sont pas en diminution. Afin d'avoir une meilleure transparence, les charges du personnel communal sont imputées directement au dicastère par une imputation interne.

90. Impôts

Notre revenu principal, l'impôt sur le revenu a été estimé selon les prévisions du Canton mais légèrement diminué. Le canton prédit une progression des impôts sur le revenu de +7,3%. Le conseil communal a estimé le montant des revenus fiscaux en tenant compte d'une progression de 6%.

930. Péréquation financière

La péréquation financière apporte à la commune un montant total de CHF 381'397.00 (en 2015 CHF 356'993.00).

940. Gérance de la fortune et des dettes

Les amortissements obligatoires s'élèvent à CHF 389'270.40 et les frais financiers à CHF 83'876.60. Ces derniers ont été calculés sur la base des emprunts existants.

**BUDGET
DES INVESTISSEMENTS
2016**

Budget des investissements 2016

| Compte | Désignation | Budget 2016 | | Budget 2015 | | Comptes 2014 | |
|------------|---|---------------------|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------|---------|
| | | Charges | Revenus | Charges | Revenus | Charges | Revenus |
| 1. | ORDRE PUBLIC | 210'000.00 | 145'920.00 | 180'275.75 | 137'420.00 | 290'085.60 | |
| 14. | POLICE DU FEU | 210'000.00 | 8'500.00 | | | | |
| 14.501.0 | Taxe d'entrée ACC | 176'000.00 | | | | | |
| 14.509.0 | Achats de marchandises, équipement | 34'000.00 | | | | | |
| 14.661.0 | Subventions ECAB | | 8'500.00 | | | | |
| 15. | MILITAIRE | | 137'420.00 | 180'275.75 | 137'420.00 | 290'085.60 | |
| 15.500.0 | Assain. butte stand tir | | | 180'275.75 | | 290'085.60 | |
| 15.622.0 | Participations reçues de tiers | | 22'708.00 | | 22'708.00 | | |
| 15.660.0 | Subventions fédérales | | 68'827.20 | | 68'827.20 | | |
| 15.661.0 | Subventions cantonales | | 45'884.80 | | 45'884.80 | | |
| 3. | CULTE, CULTURE ET LOISIRS | 14'000.00 | | 64'000.00 | | | |
| 33. | PARC PUBLIC | 14'000.00 | | 64'000.00 | | | |
| 33.509.0 | Places de jeux | 14'000.00 | | 64'000.00 | | | |
| 6. | TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS | 1'345'969.00 | | 1'400'998.70 | | 614'374.65 | |
| 62. | ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL | 1'345'969.00 | | 1'400'998.70 | | 614'374.65 | |
| 62.500.2 | Régularisation des emprises | 77'365.50 | | 102'054.90 | | | |
| 62.501.0 | Aménagement de routes et trottoirs | 9'263.50 | | 131'704.55 | | 105'345.85 | |
| 62.501.10 | Eclairage public | 107'000.00 | | 107'000.00 | | | |
| 62.501.8 | ON Crédit étude + réfection route de Lovens | 710'340.00 | | 715'340.00 | | 42'660.00 | |
| 62.501.93 | ON Porte d'entrée | | | 152'899.25 | | 466'368.80 | |
| 62.501.94 | LE Piste cyclable Lentigny - Chénens | 192'000.00 | | 192'000.00 | | | |
| 62.506.0 | Achat véhicules et machines | 250'000.00 | | | | | |

Budget des investissements 2016

| Compte | Désignation | Budget 2016 | | Budget 2015 | | Comptes 2014 | |
|-------------|--|---------------------|---------|-------------------|---------|-------------------|-------------------|
| | | Charges | Revenus | Charges | Revenus | Charges | Revenus |
| 7. | PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT | 2'762'321.80 | | 1'531'310.65 | | 618'751.25 | 241'441.95 |
| 70. | PROTECTION ET AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT | 282'000.00 | | 529'172.20 | | 350'772.15 | 52'980.75 |
| 700. | APPROVISIONNEMENT EN EAU | 282'000.00 | | 529'172.20 | | 350'772.15 | 52'980.75 |
| 700.501.01 | Porte entrée Onnens Remplacement conduite | | | | | 39'462.50 | |
| 700.501.02 | Adduction d'eau En Salley | 130'000.00 | | 140'000.00 | | | |
| 700.501.03 | Adduction d'eau En Meinoud | | | 113'037.00 | | 170'790.80 | |
| 700.501.04 | Adduction d'eau Route de Lovens | 152'000.00 | | 152'000.00 | | | |
| 700.501.7 | Adduction d'eau source Maison Rouge | | | 124'135.20 | | 140'518.85 | |
| 700.610.0 | Taxes de raccordement Lentigny | | | | | | 35'097.20 |
| 700.610.1 | Taxes de raccordement Onnens | | | | | | 12'321.05 |
| 700.610.2 | Taxes de raccordement Lovens | | | | | | 5'562.50 |
| 71. | PROTECTION DES EAUX | 2'432'321.80 | | 932'138.45 | | 260'019.30 | 171'931.20 |
| 710. | COLLECTEURS ET STEP LENTIGNY | 2'035'425.60 | | 509'953.25 | | 182'569.40 | 78'948.80 |
| 710.501.00 | Taxe d'entrée AESC | 576'000.00 | | | | | |
| 710.501.01 | Construction collecteurs, canalisations liaison AESC | 1'150'000.00 | | | | | |
| 710.501.9 | Evacuation des eaux quartier Grande Fin | 120'000.00 | | | | | |
| 710.501.91 | Construction collecteurs Treysales 2 et 3 | | | 44'005.15 | | 54'106.60 | |
| 710.501.92 | Déversoir d'orage + bassin rétention Le Sécheron LE | 189'425.60 | | 465'948.10 | | 128'462.80 | |
| 710.610.0 | Taxes de raccordement Lentigny | | | | | | 78'948.80 |
| 711. | COLLECTEURS ET STEP ONNENS-LOVENS | 396'896.20 | | 422'185.20 | | 77'449.90 | 92'982.40 |
| 711.501.01 | Porte entrée Onnens construction collecteur | | | 58'185.20 | | 64'814.80 | |
| 711.501.02 | Collecteur route de Lovens | 364'000.00 | | 364'000.00 | | | |

Budget des investissements 2016

| Compte | Désignation | Budget 2016 | | Budget 2015 | | Comptes 2014 | |
|-----------------|--|------------------|---------------------|-------------------|---------------------|----------------------|--------------------|
| | | Charges | Revenus | Charges | Revenus | Charges | Revenus |
| 711.501.7 | Construction bassin rétention LO | 32'896.20 | | | | 12'635.10 | |
| 711.610.0 | Taxes de raccordement Onnens | | | | | | 78'220.80 |
| 711.610.1 | Taxes de raccordement Lovens | | | | | | 14'761.60 |
| 720. | ORDURES MENAGERES | 48'000.00 | | 70'000.00 | | 7'777.80 | |
| 720.501.0 | Achat de conteneurs | 48'000.00 | | 70'000.00 | | 7'777.80 | |
| 740. | CIMETIERE | | | | | | 16'530.00 |
| 740.661.0 | Suventions cantonales | | | | | | 16'530.00 |
| 790. | AMENAGEMENT DU TERRITOIRE | | | | | 182.00 | |
| 790.509.2 | PAL révision ensemble de la commune | | | | | 182.00 | |
| 9. | FINANCES ET IMPOTS | 72'430.95 | | 305'960.00 | | -1'523'211.50 | -241'441.95 |
| 94. | GERANCE FORTUNE ET PATR. ADMIN. & FINANC. | 72'430.95 | | 305'960.00 | | 19'764.00 | |
| 942. | BATIMENTS ECOLES | 72'430.95 | | 305'960.00 | | 19'764.00 | |
| 942.503.7 | Ecole Caméleon : aménagements extérieurs 2014 | 72'430.95 | | 305'960.00 | | 19'764.00 | |
| 999 | REPORT DES INVESTISSEMENTS | | | | | -1'542'975.50 | -241'441.95 |
| 999.590.0 | Report charges investissements | | | | | -1'542'975.50 | |
| 999.690.0 | Report produits investissements | | | | | | -241'441.95 |
| TOTAUX | | 4'404'721.75 | 145'920.00 | 3'482'545.10 | 137'420.00 | | |
| RESULTAT | | | 4'258'801.75 | | 3'345'125.10 | | |

Budget d'investissements

Les nouveaux investissements suivants sont prévus au budget 2016.

| | |
|---|------------------|
| Adhésion à l'ACC y compris l'équipement | CHF 210'000.00 |
| Droit d'entrée AESC | CHF 576'000.00 |
| Installation hydraulique | CHF 1'150'000.00 |
| Bassin de rétention de Lovens – dépassement du crédit initial | CHF 32'896.20 |

Ces investissements seront soumis au vote lors de l'assemblée du 16 décembre 2015 et vous trouverez, dans les pages suivantes, les explications y relatives.

Un montant de CHF 250'000.00 est porté au budget 2016 à titre d'intention pour l'achat d'un véhicule édilitaire. Aucun crédit ne sera voté pour cet objet en décembre 2015.

Pour le surplus, les investissements en cours sont reportés.

Investissements terminés

Vous trouverez ci-dessous, pour information, le récapitulatif des investissements qui ont pu être terminés. Dans la mesure où ces derniers ne dépassent pas le cadre budgétaire prévu et voté par l'Assemblée communale, ils ne font pas l'objet d'une information particulière.

| INVESTISSEMENTS TERMINES : DECOMPTES FINAUX | | | | | | | | | | |
|---|---|----------|-------------|-------------|-------------|------------|--------|---|--|--|
| no compte | objets | AC du | crédit voté | dcpte final | non utilisé | supplément | % | remarques | | |
| 700.501.7 | Assainissement captages et STAP Maison Rouge | 11.12.13 | 187'000.00 | 193'550.65 | | 6'550.65 | 3.50 | Etanchéité radier STAP, caisson inox, reprise molaire captage des caves, évacuation des matériaux effondrés, recherches profondes des drains et refecton | | |
| 700.501.03 | Remplacement de la conduite d'alimentation d'eau potable du quartier En Meinoud, Lentigny | 11.12.13 | 240'000.00 | 218'606.50 | 21'393.50 | | -8.92 | Subventions ECAB = 36'358.35 | | |
| 710.501.91 | Mise en séparatif secteurs Treysales II/III et Papillons, Lentigny | 08.06.11 | 576'500.00 | 535'589.85 | 40'910.15 | | -7.1 | | | |
| 711.501.4 | Collecteur EC chemin de la Forge, Onnens | 12.12.12 | 50'100.00 | 36'868.55 | 13'231.45 | | -26.41 | | | |
| 711.501.7 | Bassin de rétention, Lovens | 08.06.11 | 160'500.00 | 193'396.20 | | 32'896.20 | 20.49 | Nature du terrain (fluente, impossible à stabiliser), excavation supplémentaire de 30 cm, F+P natte géotextile, F+P caillasse, F+P blocs d'enrochements sur le pourtour du bassin pour tenir les talus. | | |

**DECISIONS
SOUMISES
A L'ASSEMBLEE**

Regroupement des corps des sapeurs-pompiers des communes de Autigny, Chénens, Cottens et La Brillaz (point 4 de l'ordre du jour)

Mission des sapeurs-pompiers

Les sapeurs-pompiers ont pour mission de secourir les personnes, de sauver les animaux et de préserver les biens et l'environnement en cas d'incendie ou d'autres sinistres. Les exigences et les conditions d'exercice de cette mission ont sensiblement évolué au cours des dernières décennies. C'est dans ce but que le conseil d'Etat a décidé en 2006 de lancer le projet Frifire.

Objectif du projet Frifire

Le rapport comprend quatre chapitres principaux, correspondant chacun à un objectif du projet Frifire.

1. Assurer dans tout le canton une intervention rapide et efficace en cas d'incendie ou autre sinistre.
2. Promouvoir un regroupement des corps de sapeurs-pompiers, devant permettre de gagner en efficacité et de limiter les coûts.
3. Répondre à l'évolution des besoins dans le domaine de l'instruction.
4. Clarifier les tâches et les compétences des communes et de leurs corps, des centres de renfort, des préfets et de l'ECAB.

Toute personne doit avoir les mêmes chances d'être secourue en cas d'incendie ou d'autres sinistres, de manière efficace et rapide. Il y a nécessité d'un standard sur le canton qui est défini comme suit : Le corps des sapeurs-pompiers doit pouvoir assurer une première intervention sur le lieu du sinistre dans un délai de 15 minutes dès la réception de l'alarme, avec un minimum de huit sapeurs-pompiers, dont un officier et quatre porteurs d'appareil respiratoire et doit disposer d'un véhicule comportant un agent d'extinction à l'intérieur (tonne-pompe).

Le conseil communal s'est longtemps battu contre ces nouvelles exigences. En effet, il estimait qu'il n'était pas nécessaire de s'équiper par des tonnes-pompes car la proximité des centres de renfort assurait suffisamment de sécurité et qu'il valait mieux, participer davantage au frais de ces centres. Dans sa séance du 29 mars 2011, le Conseil d'Etat a promulgué la loi du 1^{er} février 2011 modifiant la loi sur la police du feu et la protection contre les éléments naturels (organisation des sapeurs-pompiers) et fixée l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2011.

Ces nouvelles exigences impliquent pour les communes de petite et de moyenne tailles de collaborer et fusionner leurs corps de sapeurs-pompiers et de régionaliser la protection contre l'incendie. Il faut se rendre à l'évidence que nos petites communes ne correspondent, malgré une collaboration existante, pas aux exigences. Chaque corps de sapeurs-pompiers doit disposer d'un véhicule de type tonne-pompe et disposer de suffisamment de sapeurs porteurs d'appareil respiratoire.

En 2010, des démarches ont alors été entreprises auprès des communes avoisinantes Prez-vers-Noréaz et Corserey pour créer un groupement assurant la protection des citoyens. Il s'agissait du rapprochement le plus logique, puisque les corps de sapeurs-pompiers collaboraient déjà pour assurer les interventions en journée. En 2012, la commune de Noréaz a rejoint l'étude pour un groupement et cette dernière s'est poursuivie. Une conclusion a été rendue après 2 ans de travail. Cette conclusion n'a pas entièrement convaincu le conseil communal. Elle nécessitait un investissement financier relativement important (environ CHF 160'265.00 - état octobre 2013) sans garantir ni un fonctionnement efficace et ni une conformité aux normes de la lutte contre l'incendie selon l'ECAB. Non parce que les sapeurs-

pompiers ne seraient pas capables d'assumer leur mandat, mais en terme d'infrastructure, un véhicule de type « mini » tonne-pompe ne peut pas être stationné ailleurs qu'à Prez-vers-Noréaz et la proximité avec les villages de La Brillaz n'est pas optimale.

Parallèlement ont eu lieu les discussions de fusions de communes et la création d'un corps de sapeurs-pompiers pour Sarine Ouest a fait son chemin. Le conseil communal était d'avis que cette conception serait sans doute la meilleure pour assurer la sécurité des habitants et minimiser les coûts d'investissement. Néanmoins, les communes de Matran, Avry et Neyruz ont refusé cette vision souhaitant créer un groupement pour leurs trois communes.

Malgré l'échec de la fusion, la vision plus régionale a tout même amené une nouvelle prise de conscience ; celui de la proximité du corps des sapeurs-pompiers de l'ACC (communes d'Autigny, Chénens, Cottens) stationné à Chénens. Un regroupement des sept communes (Autigny, Chénens, Corserey, Cottens, La Brillaz, Noréaz et Prez-vers-Noréaz) est donc envisagé et sera probablement mené à terme. Les conseils communaux des communes de Corserey, Prez-vers-Noréaz et Noréaz ont approuvé cette vision.

Le conseil communal a donc décidé de faire le premier pas. La commune de La Brillaz étant la plus grande et au vu de la proximité géographique, cela était une évidence de se rapprocher d'eux. L'ACC est entièrement équipé Frifire et la caserne se trouve à Chénens. En effet, ces communes ont fait des investissements importants pour répondre aux normes Frifire et sont également très intéressées à collaborer avec nous, puisque que nous contribuerons aux investissements déjà effectués.

Le montant de l'intégration à l'ACC comprend les investissements du corps de sapeurs-pompiers de l'ACC ces dernières années pondérés par l'amortissement annuel en relation, soit :

| | |
|--|-----------------------|
| Coûts aménagements local pompiers : | CHF 319'033.10 |
| Coûts véhicule protection respiratoire : | CHF 69'676.35 |
| Coûts tonne-pompe : | CHF 71'425.40 |
| <i>Total :</i> | <i>CHF 460'134.85</i> |

Habitants des communes : 4881

Taxe d'entrée par habitant : CHF 94.45

L'investissement pour l'intégration de notre corps de sapeurs-pompiers au corps de sapeurs-pompiers intercommunal de l'ACC s'élève à CHF 176'000.00.

Afin d'être en conformité avec l'ACC, nous devons également acquérir un équipement similaire à celui déjà utilisé. Ce coût s'élève à environ CHF 34'000.00. Une subvention de l'ECAB de CHF 8'500.00 (25% de la dépense) est attendue. La dépense nette pour l'achat de l'équipement est donc estimée à CHF 25'500.00.

Lors des différentes séances entre les quatre communes, un règlement, une convention, un budget, un organigramme, un plan d'intervention et des programmes de travail distincts ont été établis. Ces documents vous seront présentés lors de l'assemblée communale.

Le nouveau règlement change peu par rapport au règlement actuel. Les motifs d'exemption ont été revus, l'âge d'admission est relevé à 20 ans, celui du licenciement est quant à lui

augmenté à 50 ans selon les recommandations de l'ECAB car la formation d'un sapeur est plus longue et plus onéreuse que par le passé.

La taxe d'exemption reste à CHF 80.00.

Le règlement organique du service de défense contre l'incendie et de la lutte contre les éléments naturels est disponible à l'administration communale ou sur le site internet www.labrillaz.ch.

Le financement est prévu par un prélèvement sur le compte « Autres réserves » pour un montant de CHF 55'306.00. Le solde de cet investissement soit environ CHF 146'200.00 sera financé par un emprunt. Frais financiers annuels (amortissement 15 % + intérêts 2%) CHF 24'854.00.

Le conseil communal vous invite à accepter le regroupement des sapeurs-pompiers des communes de Autigny, Chénens, Cottens et La Brillaz en approuvant son règlement et l'investissement y relatif.

Règlement communal relatif à l'accueil extrascolaire (point 6 de l'ordre du jour)

En janvier 2015, la commune reprenait la structure d'accueil extrascolaire des mains de l'Association « Au Petit Soleil ». Si le changement de support juridique ne changeait rien à la partie visible de l'AES, de nombreux documents ont dû être mis à jour et une nouvelle autorisation a dû être demandée à la Direction de la Santé et des Affaires Sociales. Une des obligations découlant de cette demande est l'élaboration d'un règlement communal relatif à l'accueil extrascolaire. Ce règlement, de portée générale, doit régler les relations entre la commune et ses citoyens dans le domaine de l'accueil extrascolaire et doit être adopté par le législatif communal. Le règlement régit essentiellement l'organisation, les conditions de fréquentation et les tarifs maximums de l'accueil extrascolaire.

Ce règlement a été préavisé favorablement et sans correction par le Service des communes (Scm), la Direction de l'instruction, de la culture et du sport (DICS) et le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ).

Organisation et fréquentation

L'Association « Au Petit Soleil » avait déjà organisé l'AES selon les recommandations du Canton. Aujourd'hui, la commune suit ces mêmes recommandations. Il n'y a donc pas de changements majeurs dans l'organisation et dans les conditions de fréquentation de l'AES.

Tarifs

Les tarifs sont donnés dans une annexe qui doit être approuvée par le législatif communal.

Les tarifs soumis représentent le maximum qu'il est possible de facturer pour l'AES. Pour passer au-delà de ce maximum, le conseil communal devrait refaire passer les tarifs en assemblée communale.

Les tarifs actuels sont restés ceux pratiqués par l'Association. Les tarifs maximums représentent une augmentation d'environ 10% par rapport à la situation actuelle.

En raison de l'obligation de répercuter la subvention « Etat – employeur », la grille tarifaire pour les enfants fréquentant l'école enfantine restera toujours inférieure à celle pratiquée pour les enfants fréquentant l'école primaire. C'est pourquoi il n'est pas nécessaire de l'indiquer dans l'annexe présentant les tarifs maximums.

Le conseil communal propose à l'Assemblée d'adopter le règlement communal relatif à l'accueil extrascolaire ainsi que son annexe n° 1 relative aux tarifs maximums.

Le règlement communal relatif à l'accueil extrascolaire est disponible auprès de l'administration communale ou sur le site internet www.labrillaz.ch.

Bassin de rétention des eaux claires secteur Lovens - demande de crédit supplémentaire (point 7.2 de l'ordre du jour)

L'Assemblée communale du 8 juin 2011 acceptait un crédit d'investissement de CHF 160'500.00 pour la réalisation d'un bassin de rétention des eaux claires du secteur de Lovens.

Les travaux ont été effectués et un imprévu important est venu contrarier la bonne marche de ce chantier.

En effet, lors des travaux d'excavation, il a été constaté que la nature du terrain demandait d'entreprendre des ouvrages de consolidation supplémentaires, entraînant des surcoûts par rapport au budget alloué.

Il faut préciser que ce bassin a été planifié conformément aux mesures PGEE (plan général d'évacuation des eaux) préconisées. Les éléments suivants sont à énoncer pour la bonne compréhension de ce surcoût :

- Le positionnement du bassin est plus au nord que prévu dans le PGEE. En effet, le Service cantonal des forêts et de la faune a exigé que le bassin ne se trouve pas à 10 mètres de la lisière de forêt comme projeté mais à 20 mètres, soit dans un secteur non souhaité par les exploitants des terrains. D'entente avec ces derniers, l'emplacement actuel a été défini.
- Le terrain à cet endroit est connu pour être humide. Des drainages ont été installés à l'époque pour permettre de cultiver ces champs dans de bonnes conditions. Le fait qu'un champ soit drainé (comme beaucoup d'autres) ne remet pas en cause la réalisation du projet.
- Lors de l'élaboration du projet, un sondage a été réalisé sur le collecteur EC existant pour en confirmer le positionnement et la profondeur. Ce sondage n'a pas révélé de problème particulier au niveau du terrain.
- Une fois les travaux débutés, il est apparu qu'à une profondeur d'environ 1 mètre se trouvait un terrain instable, composé de sables limoneux, qui plus est gorgés d'eau par les intempéries précédentes.
- Ce matériel est, de par sa consistance fluente, donc impossible à stabiliser.
- Il a été dans un premier temps étudié la possibilité de surélever le bassin de manière à ne pas entrer en conflit avec l'infrastructure instable. En raison du niveau d'arrivée du collecteur EC, cela n'a pas été possible.

Suite à ces constats, les mesures suivantes ont été prises :

- Excavation supplémentaire d'environ 30 cm sur toute la surface du fond du bassin.
- Mise en place d'une natte géotextile permettant une séparation des couches.
- Mise en place d'une couche de 30 cm de chaille (caillasse) sur le géotextile pour l'alourdissement.
- Mise en place de blocs d'enrochement sur le pourtour du bassin de manière à tenir les talus au niveau du terrain instable.
- Ensuite, réalisation des talus selon le projet avec le terrain stable.
- La suite des travaux a été conforme au projet et la Commission financière informée de ce problème.

A ce jour, le décompte final de ce projet s'élève à **CHF 193'396.20**, soit un dépassement du crédit voté par l'assemblée du 8 juin 2011 de **CHF 32'896.20**

Le financement est prévu par la trésorerie de la commune et sera amorti par prélèvement sur la réserve obligatoire « épuration - taxe de base ».

L'Assemblée communale est invitée à accepter ce complément d'investissement de CHF 32'896.20 pour le bassin de rétention des eaux claires de Lovens.

Raccordement des eaux usées du bassin versant de Lentigny à la STEP de Pensier (point 7.3 de l'ordre du jour)

Préambule

La STEP de Lentigny date de 1988 et n'a à ce jour pas subi de travaux particuliers pour augmenter sa capacité de traitement. Comme annoncé à plusieurs reprises, cette capacité est largement insuffisante et avec l'augmentation attendue de la population du village, les rejets des eaux traitées ne vont plus satisfaire aux normes légales.

Contexte

La commune de La Brillaz a la particularité d'être située sur deux bassins versants. Les eaux usées des villages de Lovens et d'Onnens sont dirigées vers la station d'épuration (ci-après : STEP) de Pensier, via les collecteurs de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (ci-après : AESC) dont la Commune est membre, alors que celles de Lentigny sont traitées par la station d'épuration du village.

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi cantonale sur les eaux (LCEaux), la station d'épuration de Lentigny devrait cesser son activité dans un proche avenir. En effet, le canton a défini les contours des bassins versants afin de limiter la quantité de STEP et de ne tolérer que des installations régionales aptes à traiter de grands volumes d'eau usée. A terme, une quinzaine de stations devraient subsister dans le canton.

Vu ce qui précède, l'Autorité cantonale a demandé que la commune de La Brillaz soit représentée au comité de pilotage de la future STEP régionale de Payerne, ceci afin d'y étudier un éventuel raccordement des eaux usées de Lentigny.

Il ressort de cette étude qu'un raccordement à Payerne n'est en aucun cas satisfaisant pour notre commune. Les points principaux à relever sont :

- Coûts de construction
- Frais d'exploitation
- Délai de raccordement (maintien en état de fonctionnement de la STEP de Lentigny)
- Nombre de communes ou associations intéressées
- Méconnaissance des partenaires
- etc.

Suite à ce constat, le conseil communal a approché l'AESC dans le but de savoir si elle accepterait de traiter les eaux usées du bassin de Lentigny et à quelles conditions. Sa réponse a été positive et le rachat du droit d'entrée calculé. Concernant l'installation hydraulique, un avant projet (+/- 20%) a été établi par le bureau RWB (ingénieur communal) les montants sont mentionnés ci-dessous et comparés à ceux annoncés pour un raccordement à Payerne, soit :

Frais financiers annuels (construction, rachat, frais d'exploitation)

| Objets | Payerne | AESC |
|--|---|---|
| Investissement (construction) Investissement (droit d'entrée) | 2'331'200.00 0.00 | 1'150'000.00 575'505.00 |
| Total investissement | 2'331'200.00 | 1'725'505 (-605'695.00) |
| Frais financiers annuels (constr) Amortissement (4%) Intérêts (1.5%) Maintien valeur (2.5% moy) | (2'331'200.00) 93'250.00 34'970.00 58'280.00 | (1'150'000.00) 46'000.00 17'250.00 11'825.00 |
| Total frais financiers (constr) | 186'500.00 | 75'075.00 |
| Frais financiers annuels (droit) Amortissement (10%) Intérêts (1.5%) | | (575'505.00) 57'575.00 8'630.00 |
| Total frais financiers (droit) | | 66'205.00 |
| Frais d'exploitation STEP Frais d'exploitation STAP | 101'600.00 | 59'480.00 17'780.00 |
| Total frais d'exploitation | 101'600.00 | 77'260.00 |
| Total final frais financiers / an | 288'100.00 | 218'540.00 (-69'560.00) |

Délai de raccordement

Le raccordement aux installations de Payerne est prévu entre 10 et 15 ans, soit 2025 – 2030. Cette échéance est problématique quant au maintien de l'état de fonctionnement jusqu'à sa mise hors service. Des investissements à hauteur d'env. CHF 150'000.00 à 5 ans et d'env. CHF 690'000.00 à 10 ans seraient nécessaires.

Le raccordement à l'AESC, si l'Assemblée l'accepte et si l'octroi du permis de construire suit normalement son cours serait effectif au 1^{er} janvier 2017.

Aspects financiers

Hormis les montants présentés ci-dessus, il est important de dire qu'actuellement, les frais annuels d'exploitation de la STEP de Pensier pour les EU Onnens/Lovens s'élèvent à CHF 32'300.00 (budget 2015). Si l'on imagine que le nombre d'EH de Lentigny correspond à celui des 2 autres villages, le montant facturé serait le même et non pas CHF 50'480.00 comme mentionné dans le rapport de l'ingénieur de Pensier. En effet, la somme de CHF 52.50/EH retenue pour le calcul correspond à la moyenne théorique (coût d'exploitation/ total

EH raccordés) alors que la clé de répartition est calculée lors des campagnes de mesures (m3 déversés et taux de pollution).

Autres chiffres intéressants, ceux de l'exploitation de la STEP de Lentigny (selon budget 2015) CHF 75'850.00 (salaire gardien, eau/électricité, entretien, produits de fonctionnement, évacuations des boues et dessableur, analyses, etc..) alors que pour Pensier l'on peut s'attendre comme mentionnée ci-dessus à un montant de CHF 32'300.00 selon les années. Ce chiffre ne concerne que les frais d'exploitation.

Nombre de communes et associations intéressées à rejoindre Payerne

En l'état, il est difficile de savoir si certaines communes ou associations vont poursuivre les discussions. Si ce ne devait pas être le cas, les coûts à charge des communes restantes prendraient inévitablement l'ascenseur.

Quant au terrain prévu pour l'implantation de la nouvelle STEP, il est privé et situé hors zone à bâtir. Ces éléments risquent de prendre du temps jusqu'à ce que la construction puisse démarrer.

Méconnaissance des partenaires

Il est toujours difficile de prévoir comment se dérouleront les négociations lorsque l'on ne connaît pas ses futurs partenaires. Tout comme il est impossible de connaître la façon dont seront gérés les coûts d'exploitation et autres.

La STEP de Pensier est en fonction depuis le début des années 1990 et tant la façon de gérer les tâches administratives que techniques est connue et appréciée du conseil communal.

Décision

Après avoir étudié les deux variantes, le conseil communal a opté à pour l'option d'un raccordement à la STEP de Pensier.

Aspects techniques

Pour acheminer les eaux usées du village de Lentigny, la réalisation d'une station de pompage est nécessaire puisque la STEP actuelle est située à un point bas. La nouvelle conduite est projetée au nord du village de Lentigny. Une variante par le sud sera toutefois étudiée. La conduite sera sur sa première partie sous pression et ensuite en gravitaire jusqu'au point de jonction avec le collecteur des eaux usées du village de Lovens, sis au carrefour du Chêne.

Une fois les travaux de raccordement effectués, il sera procédé à la démolition de la STEP actuelle. Le montant prévu pour ce travail est compté dans l'investissement demandé.

L'Assemblée communale se prononcera sur deux investissements, à savoir :

Rachat droit d'entrée à l'AESC

Le financement est prévu par un emprunt. Frais financiers annuels (amortissement 10% + intérêts 1.5%) **CHF 66'205.00.**

L'Assemblée communale est invitée à accepter cet investissement de CHF 576'000.00 HT pour le rachat du droit d'entrée à l'AESC

Installation hydraulique

Le financement est prévu par un emprunt. Frais financiers annuels (amortissement 4% + intérêts 1.5%) **CHF 63'250.00.**

L'Assemblée communale est invitée à accepter cet investissement de CHF 1'150'000.00 HT pour l'installation hydraulique permettant le raccordement des eaux usées de Lentigny à la STEP de Pensier.

Délégation de compétence pour l'achat de terrain

Cette délégation de compétence concerne trois objets :

Carrefour de la nouvelle école de Lentigny (point 7.4 de l'ordre du jour)

Le projet du carrefour de la nouvelle école a fait l'objet d'une demande de crédit d'investissement à l'Assemblée communale du 7 septembre 2011. L'achat de terrain nécessaire à la création des places d'attente pour l'arrêt de bus et le passage piétons à la route des fruitiers a été réalisé en cours de projet et le verbal du domaine public a été établi. Bien même que l'achat de terrain a été prévu dans ce budget, le conseil communal a omis de demander formellement à l'Assemblée une délégation de compétence pour réaliser l'achat du terrain nécessaire.

Pour procéder à l'inscription au registre foncier, le conseil communal a besoin d'une délégation formelle de la part de l'Assemblée.

Pour ce projet, l'achat s'élève à 71m² à CHF 90.00/m² pour un total de CHF 6'390.00

Au vu de ce qui précède, le conseil communal demande à l'Assemblée la délégation de compétence pour l'achat des terrains précités et la signature du verbal du domaine public.

Route de l'Ecole à Onnens (point 7.5 de l'ordre du jour)

Le projet de la route de l'Ecole à Onnens a fait l'objet d'une demande de crédit d'investissement à l'Assemblée communale du 7 septembre 2011 et d'une demande complémentaire le 12 décembre 2015. Comme prévu dans le budget, le projet a nécessité l'achat de terrain pour créer les cheminements piétons.

Par contre, similairement au projet ci-dessus, le conseil communal a omis de demander formellement à l'Assemblée une délégation de compétence pour réaliser l'achat du terrain nécessaire. Délégation de compétence dont il a besoin pour signer le verbal du domaine public et procéder à l'inscription au registre foncier.

Pour ce projet, l'achat s'élève à 75m² à CHF 90.00/m² pour un total de CHF 6'750.00.

Au vu de ce qui précède, le conseil communal demande à l'Assemblée la délégation de compétence pour l'achat des terrains précités et pour la signature du verbal du domaine public.

Porte d'entrée Onnens (point 7.6 de l'ordre du jour)

Comme déjà annoncé à plusieurs reprises, les difficultés se sont succédé en ce qui concerne le projet de la porte d'entrée à Onnens. L'important dépassement du crédit d'investissement a déjà été annoncé et fera l'objet d'un vote complémentaire en y donnant bien sûr des explications. En ce qui concerne la problématique des emprises de terrains, contrairement aux deux projets précités, les emprises n'ont pas été prévues dans le projet de base. C'était même clairement une volonté affichée par le conseil communal de travailler avec la situation actuelle en appliquant la règle du simple et fonctionnel. Le projet, tel qu'il a été prévu au départ n'a pas été favorablement préavisé par les services cantonaux et des modifications importantes ont été apportées à l'avant-projet et au projet définitif notamment en déplaçant le passage piétons prévu pour rejoindre la route de La Fin-d'Avau. Ces modifications ont amené des emprises de terrain qu'il y a lieu maintenant de régulariser.

Pour ce projet, l'achat s'élève à 29 m² à CHF 90.00/m² pour un total de CHF 2'610.00.

Le conseil communal vous demande de lui accorder une délégation de compétence pour l'achat de ce terrain et pour finaliser la signature du verbal du domaine public y relatif.

INFORMATIONS COMMUNALES

Félicitations à

Mme Marie Dafflon d'Onnens qui est entrée le 9 novembre 2015 dans sa **100^{ème} année**. Entourée de sa famille, elle a reçu la visite de Mme la Conseillère d'Etat Marie Garnier. C'est fabuleux d'imaginer tout ce qu'elle a vécu durant ces 99 années. Les changements, petits et grands, les événements historiques aussi, mais surtout tous les instants simples qui font la beauté de la vie. Le conseil communal lui présente ses meilleurs vœux pour ce jubilé et a été heureux de partager ces moments conviviaux avec elle et sa famille.

Mme Brigitte Eltschinger, responsable administrative, pour sa nomination comme secrétaire communale. Suite au départ de Mme Catherine Berset, le conseil communal a décidé d'attribuer le titre de secrétaire communale à Mme Brigitte Eltschinger, déjà boursière communale. Le conseil communal remercie Mme Eltschinger d'avoir accepté cette responsabilité supplémentaire.

Bienvenue à

Monsieur Benjamin Egger de Gletterens qui a été engagé dès le 1^{er} juin 2015 en tant que collaborateur administratif. Monsieur Benjamin Egger est âgé de 21 ans et est au bénéfice d'un CFC d'employé de commerce. Il a fait son apprentissage dans la commune de Chevroux. Le conseil communal et l'administration communale lui souhaitent une cordiale bienvenue au sein de son équipe.

Au revoir à

Mme Denise Despont, qui est partie à la retraite le 30 septembre 2015. Fini la poussière et la serpillère à l'école Caméléon et bonjour la belle vie de retraitée ! Le conseil communal remercie Mme Despont de sa collaboration au cours de ces dernières années et il lui souhaite de profiter pleinement de cette nouvelle étape de sa vie.



Le conseil communal et le personnel de la commune de La Brillaz vous souhaitent de joyeuses fêtes de Noël ainsi que leurs meilleurs vœux pour une bonne et heureuse année 2016, qu'elle soit remplie de bonheur, convivialité et sourires.

Etude de fusion à sept communes

L'étude de fusion lancée par les sept communes de Sarine Ouest ne sera pas menée à son terme. Pour rappel, après le vote consultatif du 8 mars 2015, les communes d'Autigny, Chénens, Cottens, Corserey, La Brillaz, Noréaz et Prez-vers-Noréaz avaient repris une étude de fusion à sept pour voir s'il y avait encore un intérêt à relancer ce processus.

Après la pause estivale, le conseil communal de Prez-vers-Noréaz a décidé de se retirer de ce projet. Un manque de motivation et une remise en question sont à l'origine de cette décision. Dans son courrier adressé au comité de pilotage, il précise qu'il aurait vu d'un bon œil la fusion à huit communes (avec Neyruz), mais qu'il n'est pas intéressé à poursuivre cette étude à sept.

Le conseil communal de La Brillaz ne comprend pas ce changement d'attitude de la part de ses collègues : il arrive pour le moins tardivement et il n'est pas sans conséquences. Puis, suite au départ de la commune de Prez-vers-Noréaz, les communes de Noréaz et Corserey se sont retirées ne voyant plus la raison de s'investir en fin de législature dans une telle étude.

Mais peu importe l'incompréhension et les états d'âmes provoqués par la décision du conseil communal de Prez-vers-Noréaz : une décision d'un exécutif fait foi.

Ainsi, en ce que concerne La Brillaz, cela signifie :

- Que les discussions sur les fusions sont reportées à un futur plus ou moins lointain selon la volonté des nouveaux exécutifs communaux de 2016 ;
- Que les citoyens de La Brillaz ont bel et bien plébiscité la fusion à dix. Le conseil communal estime que ce n'est pas seulement pour un taux d'imposition plus attractif (La Brillaz triplait la contribution immobilière), mais bien parce que la vision coordonnée de la région concernant les infrastructures et la professionnalisation des services étaient des arguments porteurs, et donc, soutenus et par les citoyens de La Brillaz.
- Que le retrait de la commune de Prez-vers-Noréaz a pour conséquence qu'aucune conclusion d'étude et autre information ne seront à la disposition des exécutifs pour une variante d'une fusion à plus petite échelle : le changement de législature n'y changera rien.

Le conseil communal devra donc se préparer à un avenir sans fusion. Dans un premier temps, il analysera les collaborations intercommunales dans le but de renforcer celles qui sont et seront indispensables pour répondre aux exigences légales ou celles qui constituent un avantage pour ses citoyens et de remettre ainsi en question les collaborations qui ne sont, au vu d'une vision sans fusion, plus adaptées. Ce même travail va également influencer des projets communs. Le poids considérable de l'argument des projets de fusion en cours manquera dès lors dans la pesée des intérêts en faveur d'un projet intercommunal.

Le conseil communal de La Brillaz ne veut pas jouer à Caliméro et il gardera son ouverture d'esprit à tout projet de nouvelle étude car il est convaincu, à long terme, que le chacun pour soi ne fonctionnera pas.

L'assimilation de nouvelles idées et les changements nécessitent du temps et demandent de l'optimisme et de la persévérance.

*Un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité, un optimiste voit
l'opportunité dans chaque difficulté."*

Winston Churchill

Le respect d'autrui

Nous nous adaptons continuellement à un rythme de vie toujours plus rapide. Nos agendas, électroniques ou en papier, nous permettent de maîtriser le cours de nos journées mais, hélas, ils n'ont jamais permis de les rallonger. Vite tondre son gazon à la pause de midi ou déposer son sac à ordures le soir à pas d'heure, est-ce la conséquence de nos rythmes de vie accélérés ?

Quoi qu'il en soit, ces quelques lignes justes pour vous rappeler quelques règles de vie afin que le peu de temps que nous pouvons passer dans nos chaumières soit le plus convivial et reposant possible.

- L'utilisation des outils de jardinage bruyants est autorisée les jours ouvrables de 07h00 à 20h00 sauf durant les heures de repas (12h00-13h00).
- Pour le dépôt des sacs à ordures, c'est le même principe. C'est autorisé durant les jours ouvrables de 06h00 à 20h00.
- Les places de jeux et infrastructures communes ne font, pour l'instant, pas l'objet d'une réglementation particulière. Afin que cela puisse rester ainsi, le conseil communal appelle les utilisateurs à faire preuve de bon sens. Taper le ballon à passer 22 heures ou le dimanche aux heures de repas amène des nuisances sonores aux habitations proches et inévitablement des insatisfactions. Il serait dommage de devoir réglementer ces domaines.

Protection des haies / Salage des routes

L'hiver approche et les flocons de neige vont bientôt tomber. Le salage des trottoirs et des routes est indispensable pour sécuriser la circulation des piétons et des véhicules. Lors de l'épandage du sel, les employés communaux font tout leur possible pour épargner le bord des haies le long des propriétés. Le conseil communal demande aux propriétaires de protéger les haies qui sont sujettes au giclement du sel.

Comme chaque année, le conseil communal rappelle l'art. 94 de la loi sur les routes :

Art. 94 2. Haies vives

¹ Sur les tronçons rectilignes, les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins 1,65 m du bord de la chaussée le long des routes publiques. Elles doivent être taillées chaque année, avant le 1er novembre.

² Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 centimètres au-dessus du niveau de la chaussée.

³ Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de construction, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers.

Fondation Mora de Lentignié

La fondation a pour but d'aider « les pauvres de l'ancien baillage de Montagny », à savoir « tous les pauvres bourgeois des communes de Lentigny, Corserey, Lovens, Noréaz, Ponthaux, Chandon, Léchelles, Montagny-la-Ville, Montagny-les-Monts, Mannens et Grandsivaz, Russy, Dompierre, Domidier et Gletterens, ayant leur domicile dans ces communes, à apprendre des arts et des métiers ».

Par testament du 23 janvier 1768, Monsieur le Curial de Lentignié a légué sa fortune dans le but nommé ci-dessus. Ainsi la Fondation Mora de Lentignié perpétue la volonté du testateur en attribuant chaque année une ou plusieurs bourses aux bourgeois des communes précitées ayant obtenu durant l'année écoulée un certificat fédéral de capacité ou un diplôme de fin d'apprentissage.

Jusqu'à présent, le conseil communal prenait contact avec les personnes susceptibles de recevoir cette bourse. Ces démarches sont difficiles n'ayant que peu d'informations à disposition. Ainsi, il souhaite changer de procédé : il demande aux bourgeois de l'ancienne commune de Lentigny et de Lovens qui ont obtenu un CFC ou un diplôme de fin d'apprentissage en 2015 de s'annoncer auprès de l'administration communale jusqu'au 31 janvier 2016. Les personnes ayant fait une école ou le collège ne peuvent pas bénéficier de cette bourse. A titre indicatif, le montant de la bourse payée par jeune se situe entre CHF 100.00 et CHF 200.00.

De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de Beatrix Guillet, 079 287 67 86 ou auprès de Brigitte Eltschinger 026 477 99 73.

Elections communales 2016

Les élections pour le renouvellement intégral des conseils communaux et des conseils généraux sont fixées au dimanche 28 février 2016; le 2ème tour de scrutin est fixé au dimanche 20 mars 2016. Le calendrier est le suivant :

| | |
|-------------------------------------|---|
| Vendredi 15 janvier 2016, 12h00 | Demande pour l'élection selon le mode de scrutin proportionnel (art. 62 al. 1 LEDP) |
| Lundi 18 janvier 2016, 12h00 | Dépôt des listes électorales auprès du secrétariat communal (art. 84 al. 1 LEDP) |
| Dimanche 28 février 2016 | Journée d'élections |
| Mercredi 2 mars 2016, 12h00 | Retrait de candidatures pour le second tour (art. 91 al. 1 LEDP) |
| Dimanche 20 mars 2016 | Election 2ème tour |

Quelques informations sur les projets en cours

*Si ce n'est qu'aujourd'hui, ce sera
demain : rappelons-nous, la
patience est le pilier de la
sagesse.*

Frédéric Mistral

La mensuration officielle

Lancée à la fin de l'année 2006, la nouvelle mensuration de La Brillaz recouvre tout le territoire communal soit une superficie de 1032 ha. Elle a pour but de remplacer les cadastres provisoires, établis au début du siècle passé, pour les anciennes communes de Lentigny, Lovens et Onnens.

Les travaux de la nouvelle mensuration comprennent les relevés de tout le territoire avec la recherche des points-limite de propriété, les calculs des points-limite manquants à partir des archives de la conservation cadastrale et les digitalisations sur les anciens plans des points-limite pour lesquels aucune mesure n'a été effectuée depuis l'établissement des anciens plans originaux. Les travaux de terrain ont pris plus de temps que prévus initialement et sont désormais terminés.

La nouvelle mensuration permet également de mettre en évidence des incohérences notamment liées aux emprises des routes communales existantes. Afin d'apporter une plus-value aux nouveaux plans de la mensuration officielle, les corrections qui s'avéraient nécessaires sont proposées et traitées en collaboration avec le Conseil communal et les propriétaires. Une centaine de conventions ont été établies en vue des régularisations des limites du domaine public communal et sont actuellement en cours de reconnaissance par les propriétaires concernés.

Actuellement, les travaux de la nouvelle mensuration arrivent à terme avec l'exécution des nouveaux plans numériques et du cadastre transitoire. Ces documents serviront de base au registre foncier pour l'établissement du feuillet fédéral qui permettra également d'apporter une plus-value avec les traitements, les mises à jour et les épurations des servitudes devenues caduques. Ces travaux seront exécutés par le Registre foncier de la Sarine dans la continuité des travaux de la nouvelle mensuration.

Parallèlement à ces travaux, d'ici à fin 2016, les données numériques de la mensuration officielle de la Commune de La Brillaz pourront être mise à disposition sur le portail cartographique de l'Etat de Fribourg et être consultables par chacun au moyen des outils modernes de l'internet.

Les communes de l'ouest sarinois sont les dernières à être entrées dans le programme des nouvelles mensurations officielles subventionnées par la Confédération et le Canton. Les communes voisines de La Brillaz, notamment au sud, ont pour l'instant des données numériques, issues de digitalisations d'anciens plans, mises à disposition sur le portail cartographique de l'Etat de Fribourg. Celles-ci seront également remplacées à terme par les données de la nouvelle mensuration officielle et du registre foncier fédéral.

Cheminement pour piétons et cyclistes entre Lentigny et Chénens

Le projet de cheminement pour piétons et cyclistes avance à petit pas, mais il avance... En effet, le projet a été retardé en raison d'une opposition sur le territoire de Chénens. Un accord ayant été trouvé, l'appel d'offres sera publié d'ici la fin du mois et les travaux seront adjugés à la mi-mars de l'année prochaine. L'ouverture du chantier est prévue le 28 mars 2016. Les travaux dureront 3 à 4 mois.

Mise en conformité du Plan d'aménagement local (PAL) Enquête publique

Notre PAL a été approuvé en avril 2013. Dans le cadre de sa décision, le canton a exigé que quelques modifications soient apportées. Celles-ci portent pour l'essentiel sur :

- les espaces réservés aux cours d'eau ;
- le plan directeur des énergies ;
- le programme d'équipement ;
- certaines formulations présentes dans le Règlement communal d'urbanisme.

On trouvera dans le dossier mis à l'enquête la décision du canton qui précise ses exigences.

Il convient de relever qu'une adaptation aux nouvelles réglementations cantonale et fédérale a eu lieu.

Etant donné que la version approuvée de notre PAL présentait quelques défauts, lesquels rendaient parfois difficile la lecture des plans et des textes, ces derniers ont été modifiés de manière à ce que la compréhension et la lisibilité soient améliorées. Aucune modification influençant le fond n'a été apportée.

D'autre part, le Plan directeur communal a été légèrement modifié pour ce qui concerne la jonction qu'il était prévu de réaliser entre les deux tronçons de route existants à Lovens, dans le secteur Champ le Devant. Ce projet de jonction est abandonné.

Une mise à l'enquête publique a lieu du 28 novembre 2015 au 8 janvier 2016. Le dossier est disponible à la consultation auprès de l'administration communale ainsi qu'à la Préfecture. Nous vous rendons attentif au fait que l'administration communale sera fermée du 18 décembre 2015 à 11h00 au 4 janvier 2016 à 9h00.

Des oppositions ou des remarques peuvent être adressées à la commune durant l'enquête publique.

Il est important de souligner que :

- d'éventuelles oppositions ne peuvent porter que sur ce qui a été modifié, en particulier suite à la décision du canton ;
- le Plan directeur communal lie les autorités entre elles. Les particuliers ne peuvent pas s'opposer en relation avec ce plan, notamment en ce qui concerne la modification prévue. En revanche, des remarques peuvent être faites.

Travaux urgents route de Chaffeiru

Le problème des inondations de plusieurs habitations de la route de Chaffeiru est devenu récurrent. Différentes investigations ont été entreprises et une première intervention urgente a eu lieu en mai 2015. Lors des orages du 14 juin 2015 ces mesures se sont montrées insuffisantes. Le conseil communal devait alors intervenir de suite pour trouver une solution.

L'objectif de ces mesures d'urgence consiste à récolter l'eau de ruissellement de la route de quartier, en plus du collecteur EM existant, en amont du secteur où se situent les bâtiments touchés par les inondations. Un large caniveau, de type passage canadien, sera installé sur la moitié de la largeur de la route, laissant ainsi un passage suffisant pour les piétons et les deux roues. Une correction du dévers de la route sera nécessaire afin de diriger l'intégralité des eaux de ruissèlement vers le caniveau.

Les EC ainsi canalisées seront alors reprises au travers d'un nouveau collecteur EC DN 300 que l'on posera à travers champs, et raccordera au collecteur communal EC existant situé plus au sud. Par opportunité et en prévision de la future mise en séparatif du quartier, on posera en parallèle un collecteur EU DN 250, également raccordé au collecteur communal EU existant situé plus au sud.

Les bâtiments ayant été inondés par refoulement dans le sous-sol pourront ainsi être mis en séparatif par leurs propriétaires. Toute inondation par refoulement dans le sous-sol sera ainsi rendue impossible.

Afin de rendre plus difficile le déversement des eaux de ruissellement de la route sur les places privées, un « boudin » bitumineux sera réalisé en lieu et place de ceux existants, déjà passablement affaissés, et même au-delà si nécessaire.

A futur, le jour où les travaux de mise en séparatif du quartier Chaffeiru seront réalisés, toute la partie amont du quartier viendra se raccorder dans les collecteurs communaux réalisés dans le cadre de ces mesures d'urgence.

Le coût total de ces travaux est estimé à CHF 120'000.00.

Après avoir consulté la commission financière et le service des communes, le conseil communal a mis à l'enquête les travaux et ces derniers ont été exécutés en novembre 2015.

Ce procédé, exceptionnel, a été préalablement soumis à l'aval de la commission financière. Aussi, des renseignements ont été pris auprès du service des communes qui avalise également le procédé. En effet, lorsque la situation l'exige et que l'imprévisibilité et l'urgence est avérée, les communes peuvent prendre une telle décision sans passer en assemblée communale.

La commission financière a donné son accord et a souligné l'importance de rester dans le cadre budgétaire prévu.

Le financement de CHF 120'000.00 se fera par la trésorerie communale et sera amorti par la réserve.

Information sur l'eau potable 2015

Qualité microbiologique et chimique :

Les échantillons microbiologiques prélevés jusqu'ici présentent des valeurs inférieures aux prescriptions légales.

Qualité chimique

La dureté moyenne de l'eau dans le réseau est de: 32° f, tenir compte de cette valeur pour le dosage des produits de lessive.

Sa dureté totale, qui joue un rôle au plan technique, est comprise entre 32 et 37 degrés français, c'est-à-dire « dure ».

| Appréciation | Dureté totale en °F | Dosage de poudre à lessive |
|------------------|------------------------|-------------------------------|
| très douce | 0-7 | - - - |
| douce | 7-15 | - - |
| moyennement dure | 15-25 | - |
| assez dure | 25-32 | + |
| dure | 32-42 | + + |
| très dure | au-dessus de 42 | + + + |

Nitrates

Sa teneur en nitrate est située entre 3mg/l et 24mg/l. La limite en Suisse est fixée à 40 mg/l.

Pour l'année 2015, les provenances des eaux livrées par l'AESO sont les suivantes:

Eaux de sources : 33%

Eaux de nappe : 67%

Autres caractéristiques

Goût : neutre, mais il se peut qu'une légère odeur de chlore apparaisse de temps à autre. Cette odeur devrait disparaître lorsque l'eau des sources de la Maison Rouge sera traitée dans l'appareil U.V. du réservoir de La Perreire. Pour ce faire la commune devra au préalable installer une nouvelle conduite qui sera installée durant l'hiver 2015/2016 et une fois mise en service, l'eau pompée à la Maison Rouge sera traitée par l'installation U.V. du réservoir de La Perreire. Ce traitement procure l'avantage de ne plus utiliser de chlore pour satisfaire aux exigences légales et par conséquent l'absence d'odeur de celui-ci dans l'eau de boisson.

Les travaux de rénovation des captages et de station de pompage de Maison Rouge sont terminés, les installations fonctionnent depuis le début mai 2015.

L'administration communale vous informe immédiatement au cas où des mesures particulières devaient être prises par le service des eaux.

Les personnes à contacter pour les questions techniques du réseau géré par l'AESO sont les fontainiers MM. Christophe Guillaume et Frédéric Bühlman ou le responsable technique M. Charly Page.

Transports publics - Nouveau projet horaire

Comme déjà annoncé, dès 2016 l'offre en transports publics sera étoffée dans notre région, notamment en prolongeant la ligne Rosé – Lentigny jusqu'à Chénens. Le conseil communal vous laisse découvrir ci-dessous la grille horaire valable dès le 13 décembre 2015.

20.339 Avry-Rosé-Chénens @

Lundi-Vendredi sauf fêtes générales

| | 33903 | 33939 | 33905 | 33909 | 33911 | 33915 | 33917 | 33921 | 33925 | 33929 |
|-------------------------------------|-------|-------|---------|-------|-------|-------|----------|----------|-------|----------|
| Avry-sur-Matran, centre com. | | | 10 7 50 | 8 45 | | | 10 11 45 | 10 13 15 | | |
| Avry-sur-Matran, bif. | | | 7 51 | 8 46 | | | 11 46 | 13 16 | | |
| Rosé, gare | o | | 10 7 53 | 8 48 | | | 10 11 48 | 10 13 18 | | |
| Fribourg/Freiburg | 6 07 | 6 37 | 7 39 | 8 37 | 9 37 | 10 37 | 11 37 | 13 07 | 15 07 | |
| Rosé | 6 15 | 6 45 | 7 47 | 8 45 | 9 45 | 10 45 | 11 45 | 13 15 | 15 15 | |
| Rosé, gare | 6 38 | 7 08 | 7 53 | 8 48 | 9 48 | 10 48 | 11 48 | 13 18 | 15 18 | 11 16 18 |
| Onnens FR, église | 6 43 | 7 13 | 7 58 | 8 53 | 9 53 | 10 53 | 11 53 | 13 23 | 15 23 | 16 23 |
| Lovens, village | | | 8 00 | | | | 11 55 | 13 25 | 15 25 | 16 25 |
| Lentigny, village | 6 46 | 7 16 | 8 03 | 8 56 | 9 56 | 10 56 | 11 58 | 13 28 | 15 28 | 16 28 |
| Chénens, gare | o | 6 50 | 7 20 | 8 07 | 9 00 | 10 00 | 11 00 | 12 02 | 13 32 | 15 32 |

| | 33927 | 33931 | 33935 | 33937 |
|-------------------------------------|----------|----------|-------|-------|
| Avry-sur-Matran, centre com. | 10 16 15 | | | |
| Avry-sur-Matran, bif. | 16 16 | | | |
| Rosé, gare | o | 10 16 18 | | |
| Fribourg/Freiburg | 16 07 | 17 07 | 18 07 | 19 07 |
| Rosé | 16 15 | 17 15 | 18 15 | 19 15 |
| Rosé, gare | 10 16 18 | 17 18 | 18 18 | 19 18 |
| Onnens FR, église | 16 23 | 17 23 | 18 23 | 19 23 |
| Lovens, village | 16 25 | 17 25 | 18 25 | 19 25 |
| Lentigny, village | 16 28 | 17 28 | 18 28 | 19 28 |
| Chénens, gare | o | 10 16 32 | 17 32 | 18 32 |

20.339 Chénens-Rosé-Avry @

Lundi-Vendredi sauf fêtes générales

| | 33902 | 33940 | 33906 | 33908 | 33912 | 33916 | 33920 | 33922 | 33926 | 33930 |
|-------------------------------------|-------|-------|---------|-------|-------|----------|----------|-------|----------|-------|
| Chénens, gare | 6 22 | 6 52 | 7 22 | 8 22 | 9 22 | 11 22 | 12 52 | 13 57 | 15 57 | 16 57 |
| Lentigny, village | 6 24 | 6 54 | 7 24 | 8 24 | 9 24 | 11 24 | 12 54 | 13 59 | 15 59 | 16 59 |
| Lovens, village | 6 28 | 6 58 | 7 28 | 8 28 | 9 28 | 11 28 | 12 58 | | | |
| Onnens FR, église | 6 32 | 7 02 | 7 32 | 8 32 | 9 32 | 11 32 | 13 02 | 14 02 | 16 02 | 17 02 |
| Rosé, gare | o | 6 37 | 7 07 | 7 37 | 8 37 | 9 37 | 11 37 | 13 07 | 14 07 | 16 07 |
| Rosé | 6 42 | 7 12 | 7 42 | 8 42 | 9 42 | 12 12 | 13 12 | 14 12 | 16 42 | 17 12 |
| Fribourg/Freiburg | 6 52 | 7 22 | 7 52 | 8 52 | 9 52 | 12 22 | 13 22 | 14 22 | 16 52 | 17 22 |
| Rosé, gare | | | 10 7 37 | 8 37 | | 10 11 37 | 10 13 07 | | 10 16 07 | |
| Avry-sur-Matran, centre com. | o | | 10 7 39 | 8 39 | | 10 11 39 | 10 13 09 | | 10 16 09 | |

| | 33932 | 33936 | 33938 |
|-------------------------------------|-------|-------|-------|
| Chénens, gare | 17 57 | 18 57 | 19 57 |
| Lentigny, village | 17 59 | 18 59 | 19 59 |
| Lovens, village | | | |
| Onnens FR, église | 18 02 | 19 02 | 20 02 |
| Rosé, gare | o | 18 07 | 19 07 |
| Rosé | 18 12 | 19 12 | 20 42 |
| Fribourg/Freiburg | 18 22 | 19 22 | 20 52 |
| Rosé, gare | | | |
| Avry-sur-Matran, centre com. | o | | |

Samedi, dimanche et fêtes générales

| | 33901 | 33907 | 33913 | 33919 | 33923 | 33927 | 33933 |
|-------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Avry-sur-Matran, centre com. | 6 15 | 8 15 | 10 15 | 12 15 | 14 15 | 16 15 | 18 15 |
| Avry-sur-Matran, bif. | 6 16 | 8 16 | 10 16 | 12 16 | 14 16 | 16 16 | 18 16 |
| Rosé, gare | o | 6 18 | 8 18 | 10 18 | 12 18 | 14 18 | 16 18 |
| Fribourg/Freiburg | 6 07 | 8 07 | 10 07 | 12 07 | 14 07 | 16 07 | 18 07 |
| Rosé | 6 15 | 8 15 | 10 15 | 12 15 | 14 15 | 16 15 | 18 15 |
| Rosé, gare | 6 18 | 8 18 | 10 18 | 12 18 | 14 18 | 16 18 | 18 18 |
| Onnens FR, église | 6 23 | 8 23 | 10 23 | 12 23 | 14 23 | 16 23 | 18 23 |
| Lovens, village | | | | | | | |
| Lentigny, village | 6 26 | 8 26 | 10 26 | 12 26 | 14 26 | 16 26 | 18 26 |
| Chénens, gare | o | | | | | | |

| | 33904 | 33910 | 33914 | 33918 | 33924 | 33928 | 33934 |
|-------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Chénens, gare | 6 29 | 8 29 | 10 29 | 12 29 | 14 29 | 16 29 | 18 29 |
| Lentigny, village | | | | | | | |
| Lovens, village | 6 32 | 8 32 | 10 32 | 12 32 | 14 32 | 16 32 | 18 32 |
| Onnens FR, église | 6 37 | 8 37 | 10 37 | 12 37 | 14 37 | 16 37 | 18 37 |
| Rosé, gare | o | | | | | | |
| Rosé | 6 42 | 8 42 | 10 42 | 12 42 | 14 42 | 16 42 | 18 42 |
| Fribourg/Freiburg | 6 52 | 8 52 | 10 52 | 12 52 | 14 52 | 16 52 | 18 52 |
| Rosé, gare | 6 37 | 8 37 | 10 37 | 12 37 | 14 37 | 16 37 | 18 37 |
| Avry-sur-Matran, centre com. | o | 6 39 | 8 39 | 10 39 | 12 39 | 14 39 | 16 39 |

- 10 Jours de classe FR / Schultage FR
 @ 14-18 déc, 4 jan-5 fév, 15 fév-24 mars, 11 avr-8 juil, 25 août-14 oct, 31 oct-9 déc; sauf/ohne 6, 26, 27 mai, 1 nov, 8 déc
- 11 ①-④ du 21-31 déc; ①-⑤ du 8-12 fév, 29 mars-8 avr, 17-28 oct; ② du 11 juil-24 août ainsi que 6, 26, 27 mai, 1 nov, 8 déc

Ordre des arrêts:
Avry-sur-Matran: centre com, bif.
Rosé: gare
Corjolens: Prez-bif.
Onnens FR: église
Lovens: Le Réservoir, Les Esserts, village, Quemounailles
Lentigny: La Chapelle, Treysalles, village
Chénens: gare

Bus de nuit voir 20.361, 20.362
 ☞ Alle Kurse/Toutes les courses
 ☎ 026 35 10 200
TPF, 1700 Fribourg
Centrale ☎ 026 35 10 200
Fax 026 35 10 290
www.tpf.ch

Déchetteries communales

Nouveaux horaires d'ouverture valables dès le 1^{er} janvier 2016

*Horaire d'été
du 1^{er} avril au 30 septembre*

Lentigny

Mercredi de 16h00 à 19h30

Samedi de 9h00 à 11h30

de 13h30 à 15h30

Lovens

Mercredi de 18h00 à 19h30

Samedi de 9h00 à 11h30



*Horaire d'hiver
de 1^{er} octobre au 31 mars*

Lentigny

Mercredi de 16h00 à 19h30

Samedi de 9h00 à 11h30

de 13h30 à 15h30

Lovens

Samedi de 9h00 à 11h30



Fermeture de l'administration communale

Le conseil communal vous prie de prendre note des dates suivantes auxquelles l'administration communale sera fermée :

Du vendredi 18 décembre 2015 dès 11h00 au lundi 4 janvier 2016 à 9 h 00

D'autres fermetures, notamment les vacances estivales, seront fixées ultérieurement.

USLB

Union des Sociétés
de La Brillaz
Case postale 25
1745 Lentigny
labrillaz.uslb@gmail.com

Marché artisanal de Noël 2015

**Samedi 12 décembre 2015, de 10h30 à 16h00,
salle polyvalente de Lentigny**

Venez découvrir l'artisanat d'ici et d'ailleurs, choisir votre sapin, écouter des contes et des chants, partager un repas et un bon moment dans l'esprit de Noël...

L'Union des Sociétés de La Brillaz vous attend nombreux !

VENTE DES SAPINS DE NOËL

**Samedi 12 décembre 2015 de 8h30 à 11h30
sur le parking de la salle polyvalente à Lentigny**

La société de jeunesse de Lentigny donne un coup de pouce pour la vente des sapins de Noël et se tient à votre disposition pour le choix de votre sapin.



INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS SKI CLUB ONNENS ET ENVIRONS



Le ski club Onnens et Environs assure :

1. 6 à 9 sorties variées dans des stations de ski de toute la Suisse
2. Un transport tout confort en car ou en minibus, selon le nombre de participants
3. Des rabais de groupe dans la plupart des stations de ski
4. Une sortie avec soirée raclette, une autre avec les bains thermaux et un week-end en fin de saison
5. Tout cela dans la bonne humeur et avec une excellente ambiance

Cotisation enfants 80.-, adultes dès 16ans 100.- ! Rabais pour les familles !

Si une personne qui n'est pas membre désire participer à l'une de nos sorties, elle est la bienvenue. Cette dernière payera CHF 30.- pour le transport.

SMS GROUP! RECEVEZ TOUTES LES INFOS DU SKI-CLUB PAR SMS

Envoyez **START ONNENS** au **8400!** (et suivez les instructions)

Si vous désirez de plus amples informations, veuillez contacter notre président, Baptiste Jordan (baptiste.jordan@bluewin.ch ou 079/ 365 03 21) ou rendez-vous sur www.skiclubonnens.ch

Le comité vous souhaite une excellente saison et beaucoup de plaisir sur les pistes.

Vous êtes fan d'Elvis ?

Vous avez envie de passer une sympathique soirée entre amis autour d'un bon repas ?

Vous désirez soutenir le chœur mixte Sainte-Cécile de Lentigny ?

Alors, n'hésitez pas...

Venez revivre en « Live » tous les grands succès du King avec Chris Aaron & The Memphis Knights (Elvis Presley Tribute Show) – 14 musiciens sur scène –

le samedi 27 février 2016

à la salle polyvalente de Lentigny.



www.chris-aaron.ch

Publicité et réservations suivront.

On se réjouit de vous retrouver nombreux.

Les chanteuses et chanteurs
du chœur mixte Ste-Cécile de Lentigny



Du nouveau au Chœur des Tournesols

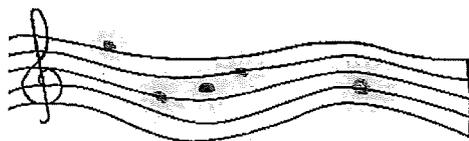
**Nous accueillons un nouveau directeur
Jean-Louis Raemy**

Il invite tous les enfants qui aiment chanter ou qui sont curieux, à rejoindre le chœur. Un superbe programme nous attend pour cette année ! Venez nous rejoindre les jeudis à l'Ecole d'Onnens dès le 3 septembre 2015.

1H-2H-3H-4H : 16h30-17h00

5H-11H : 17h00-18H00

**Pour tous renseignements appeler :
Jean-Louis Raemy au 079 486 74 74
Fatima Menétrey au 079 830 98 63**





Cours de français écrit

Pour adultes qui parlent le français et sont faiblement qualifiés

Cours de perfectionnement en lecture et écriture pour les personnes qui

- ◆ savent lire, mais qui ne comprennent pas bien le sens de ce qu'ils lisent ;
- ◆ savent écrire mais qui n'arrivent pas bien à rédiger un texte ;
- ◆ ont besoin d'entraînement et de perfectionnement en fonction d'un projet personnel ou professionnel

Cours d'apprentissage de la lecture et de l'écriture pour les personnes qui

- ◆ n'ont jamais été à l'école ou seulement quelques années ;
- ◆ qui ne déchiffrent pas ou difficilement

Cours spécifique « emploi-santé »

Pour les personnes qui lisent et écrivent déjà et qui désirent travailler dans des établissements de soins

Cours « Lecture Parent-Enfant »

Pour parents qui lisent difficilement. Apprentissage de la lecture à partir de livres pour enfants. Le parent vient avec son enfant. Cours gratuit.

Où ? Fribourg, Bulle, Romont et Estavayer-le-Lac (suivant les cours)

Quand ? Cours en journée ou en soirée selon les lieux

Combien ? CHF 60.-/mois, participation personnelle (ou arrangement).
Les frais effectifs peuvent être payés par l'assurance chômage, les services sociaux...(pour les bénéficiaires de ces mesures)

Renseignements et inscription par téléphone au **026 / 422 32 62**



Bibliothèque régionale Avry

La Bibliothèque Régionale d'Avry

c'est ...

Pour tous...

Plus de 19000 documents :

- ❖ romans
- ❖ BD
- ❖ albums
- ❖ revues
- ❖ documentaires

5 documents pour un prêt d'un mois

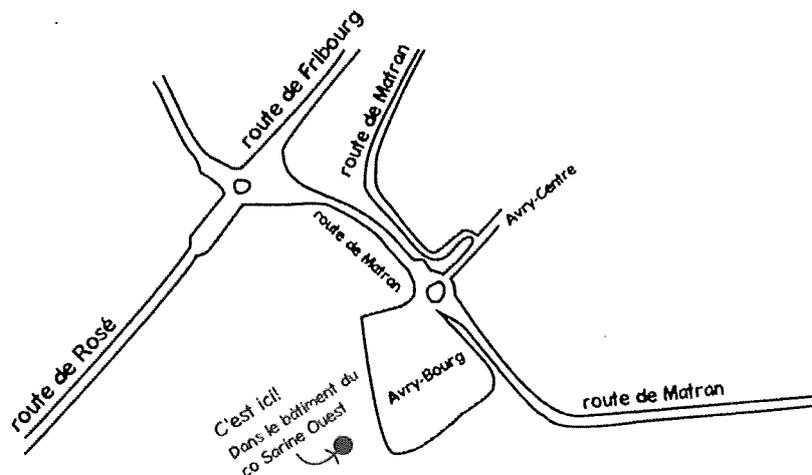
Abonnements

- enfant jusqu'à 16 ans gratuit
- apprenti / étudiant CHF 15.-
- adulte CHF 30.-
- lecteur occasionnel CHF 2.- par livre / par mois

Horaires

| | |
|----------|---------------|
| mardi | |
| mercredi | 15h00 - 18h00 |
| vendredi | |
| jeudi | 18h00 - 20h00 |
| samedi | 9h00 - 12h00 |

| Vacances scolaires | |
|--------------------|---------------|
| mercredi | 15h00 - 18h00 |
| samedi | 9h00 - 12h00 |



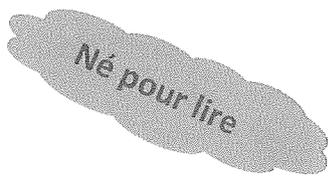
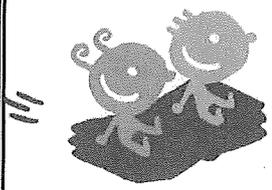


Bibliothèque régionale Avry

La Bibliothèque Régionale d'Avry

c'est aussi ...

des animations ...



Pour les tout-petits de 0 à 4 ans
avec leurs parents

Chaque 3^{ème} mercredi du mois de 10h à 11h

2015 - 2016

| | | |
|--------------|-------------|-------------|
| 16 septembre | 18 novembre | 16 décembre |
| 20 janvier | 17 février | 16 mars |
| 20 avril | 18 mai | 15 juin |



Chaque 1^{er} mercredi du mois de 14h à 15h

2015 - 2016

| | | |
|-----------|----------------------|------------|
| 7 octobre | 4 novembre | 2 décembre |
| 6 janvier | 3 février | 2 mars |
| 4 mai | 1 ^{er} juin | |

Pour tous les enfants dès 4 ans ou pour les plus petits accompagnés d'un adulte



Nuit du Conte 2015

Vendredi 13 novembre
animée par
Caroline Equey et Dominique Pasquier

| | |
|-------|------------------------------|
| 18h30 | pour les petits |
| 19h30 | pause gourmande |
| 20h | pour les grands (dès 16 ans) |

Sorcières et chats noirs

Plus d'infos ?

026 470 21 42
biblioavry@bluewin.ch
<http://bra.avry.ch>

Bibliothèque Régionale d'Avry
CO Sarine-Ouest
Route de Matran 24
1754 Avry-sur-Matran

CALENDRIER DES CONSULTATIONS 2016 SERVICE DE PUERICULTURE

District de la Sarine

Sur rendez-vous uniquement,
au 026/347.39.69 du mardi au vendredi de 8h00 à 9h30
(les consultations ont lieu l'après-midi)

Avry-sur-Matran, Ancienne école primaire, rez-inférieur, **le 1^{er} vendredi du mois** : 8 janvier (2^{ème}), 5 février, 4 mars, 8 avril (2^{ème}), 6 mai, 3 juin, 1^{er} juillet, 5 août, 2 septembre, 7 octobre, 4 novembre, 2 décembre.

Belfaux, Bâtiment de la paroisse, rez-de-chaussée, 1^{ère} salle à gauche, **le 3^{ème} jeudi du mois** : 21 janvier, 18 février, 17 mars, 21 avril, 19 mai, 16 juin, 21 juillet, 18 août, 15 septembre, 20 octobre, 17 novembre, 15 décembre.

Corminboeuf, Ecole, local de la buvette, **le 1^{er} mardi du mois** : 5 janvier, 2 février, 1^{er} mars, 5 avril, 3 mai, 7 juin, 5 juillet, 2 août, 6 septembre, 4 octobre, 8 novembre (2^{ème}), 6 décembre.

Grolley, Cure, rez-de-chaussée, **le 2^{ème} jeudi du mois** : 14 janvier, 11 février, 10 mars, 14 avril, 12 mai, 9 juin, 14 juillet, 11 août, 8 septembre, 13 octobre, 10 novembre.

Lentigny, Bâtiment communal, 1^{er} étage, **le 3^{ème} mardi du mois** : 19 janvier, 16 février, 15 mars, 19 avril, 17 mai, 21 juin, 19 juillet, 16 août, 20 septembre, 18 octobre, 15 novembre, 20 décembre.

Le Mouret, salle de logopédie, sous la halle de gym, **le 4^{ème} mardi du mois** : 26 janvier, 23 février, 22 mars, 26 avril, 24 mai, 28 juin, 26 juillet, 23 août, 27 septembre, 25 octobre, 22 novembre, 27 décembre.

Neyruz, Maison paroissiale, rez-de-chaussée, **le 4^{ème} vendredi du mois** : 29 janvier (5^{ème}), 26 février, 29 avril (5^{ème}), 27 mai, 24 juin, 29 juillet (5^{ème}), 26 août, 23 septembre, 28 octobre, 25 novembre.

Pour les consultations à Farvagny et à Rossens, veuillez prendre rendez-vous auprès de notre service de puériculture de la Gruyère au no. 026/919.00.13 du lundi au vendredi de 8h00 à 10h00 !

Farvagny, Bâtiment de la Poste, salle paroissiale, rez-de-chaussée, **le 1^{er} mardi du mois** 5 janvier, 2 février, 1^{er} mars, 5 avril, 3 mai, 7 juin, 5 juillet, 2 août, 6 septembre, 4 octobre, 6 décembre.

Rossens, Salle au-dessus de l'ancienne Poste, **le 2^{ème} mercredi du mois** : 13 janvier, 10 février, 9 mars, 13 avril, 11 mai, 8 juin, 13 juillet, 10 août, 14 septembre, 12 octobre, 9 novembre, 14 décembre.

Sous réserve de modification



12^{ème} Service de déclaration d'impôts

Avez-vous besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôt ?
Voulez-vous être sûr de n'oublier aucune déduction ?

Remplir la déclaration d'impôt n'est plus une corvée !

Pro Senectute canton de Fribourg remplit votre déclaration d'impôt par le biais de collaboratrices/teurs compétents et discrets.

Pour qui ? Personnes âgées 60 ans et plus domiciliées dans le canton de Fribourg

Où ? Près de chez vous ou chez Pro Senectute à Fribourg

Quand ? Du 25 janvier 2016 au 4 avril 2016

Frais ? Fr. 50.00 pour 1 déclaration à 1 heure + Fr. 20.00 pour chaque ½ heure suppl.

Cette offre s'adresse aux personnes avec une déclaration d'impôt simple (pas d'immobiliers loués, pas de titres).

Renseignements et rendez-vous

Pro Senectute, Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg, Tél. 026 347 12 40

Heures d'ouverture 8.00-11.30 / 13.30-17.00



**VOUS APPRÉCIEZ LE CONTACT AVEC LES PERSONNES ÂGÉES
ET VOUS AVEZ DU TEMPS À PARTAGER ?**

PRO SENECTUTE A BESOIN DE VOUS !

Pour renforcer notre équipe, nous cherchons des **BÉNÉVOLES** pour notre service :

ACCOMPAGNEMENT VISITES ÉCHANGES CONVIVIALITÉ

AVEC propose aux aînés des moments conviviaux avec un/e bénévole lors de visites à domicile régulières, ainsi que d'autres activités communes comme de petits achats, des balades, des sorties culturelles, etc.

Pour de plus amples renseignements ou pour fixer un rendez-vous,
n'hésitez pas à nous contacter :

Mme Yolande Fasel ou Lucette Guex: 026 347 12 40

Yolande.fasel@fr.pro-senectute.ch/Lucette.Guex@pro-senectute.ch
Pro Senectute Fribourg, Ch. de la Redoute 9, CP 44, 1752 Villars-sur-Glâne

www.fr.pro-senectute.ch

SERVICES & ENTRAIDES

Les personnes intéressées à faire connaître leur disponibilité dans cette rubrique (musique, peinture, appuis scolaires, transports, commissions, etc.) sont priées de s'annoncer à l'administration communale.

Cours d'anglais, soutien scolaire

M. Emmanuel Scerri, anglophone (formateur diplômé TEFL de Toronto), donne des cours d'anglais à Onnens. Grand choix de méthodes et supports de cours. Possibilité de cours durant les vacances scolaires. Pour tout renseignement supplémentaire ou en cas d'intérêt, appelez le 079 579 29 36.

Cours de rythmique

Anne Menétrey Ruffieux (diplôme de rythmicienne Emile Jaques-Dalcroze, Genève) donne des cours de rythmique pour enfants dès 3 ans ½ (éventuellement 3 ans, à discuter) le lundi dès 16 h 30 à Onnens. Pour des renseignements supplémentaires, vous pouvez contacter le 026 470 16 61.

Services d'une baby-sitter !

| | | | |
|----------------------------|------------------------|---------------|---------------|
| Mettraux Emeline, Lentigny | Certificat Croix-Rouge | 026 477 11 66 | 079 522 42 21 |
| Oberson Antonie, Lentigny | Certificat Croix-Rouge | 026 477.37.27 | 079 466.52.36 |
| Fragnière Luana, Lovens | Certificat Croix-Rouge | 026 470.28.60 | |
| Marilley Mathis, Lovens | Certificat Croix-Rouge | 026 470 28 82 | 079 241 52 03 |
| Hirt Eléonore, Onnens | Certificat Croix-Rouge | 026 470 25 51 | 079 569 71 80 |
| Steffen Olivia, Onnens | Certificat Croix-Rouge | 026 470 04 20 | 077 228 61 83 |
| Telley Tiffanie, Onnens | Certificat Croix-Rouge | | 079 425.94.31 |

Services à domicile

Mme Isabel Da Silva Carreira-Stegmann se tient à votre disposition pour vous tenir compagnie ou vous aider dans la préparation des repas et les tâches ménagères au 026/477.06.91.

Pour toute information complémentaire :

www.labrillaz.ch

Composition du conseil communal

| Fonction | Nom et Prénom | Dicastère | Privé | Mobile | Mail |
|-------------|------------------|---|---------------|---------------|-------------------------|
| Syndique | Guillet Beatrix | Présidence du conseil communal et des assemblées communales, relations publiques, administration, gestion du personnel communal, finances, affaires sociales, santé publique, culte et culture, conservatoire, sport et loisirs, école maternelle | 026 477 35 82 | 079 287 67 86 | b.guillet@labrillaz.ch |
| Vice-syndic | Marro Claude | Evacuation des eaux, STEP, AESC, adduction d'eau, AESO | 079 461 89 03 | | c.marro@labrillaz.ch |
| Conseiller | Kalberer Roland | Aménagement, constructions | 076 537 45 54 | | r.kalberer@labrillaz.ch |
| Conseiller | Mettraux Olivier | Ordre public, militaire, protection civile, police, police du feu, agriculture, forêts, parquets communaux, gestion des déchets | 078 735 50 91 | | o.mettraux@labrillaz.ch |
| Conseiller | Mora Olivier | Cercle scolaire, CO, SIPLP, BRA, AES Cimetières | 079 137 89 15 | | o.mora@labrillaz.ch |
| Conseiller | Morel Gérard | Protection de la nature, correction des eaux et endiguements, routes, nouvelle mensuration | 026 477 33 67 | 079 230 30 12 | g.morel@labrillaz.ch |
| Conseiller | Reghif Rachid | Bâtiments communaux, parc public | 026 477 13 93 | 079 478 58 98 | r.reghif@labrillaz.ch |

Horaire d'ouverture du secrétariat communal

| | Matin | Après-midi | Soir |
|-----------------|------------------|-------------------|-------------------|
| Lundi | 9 h 00 – 12 h 00 | | |
| Mardi | | 14 h 00 – 16 h 30 | 18 h 00 – 20 h 00 |
| Mercredi | | | |
| Jeudi | 7 h 30 – 12 h 30 | | |
| Vendredi | 9 h 00 - 11 h 00 | | |

Merci de respecter les heures de réception en dehors desquelles vous pouvez déposer votre demande par fax, messagerie électronique ou messagerie vocale.

Il est également possible d'obtenir un rendez-vous.

LES PRINCIPAUX NUMEROS DE TELEPHONE

| | |
|--|--|
| Secrétariat communal | 026 477 99 70 |
| Fax..... | 026 477 99 79 |
| E-Mail | commune@labrillaz.ch |
| Caissière communale et perceptrice d'impôt | 026 477 99 73 |
| Mme Brigitte Eltschinger | caisse@labrillaz.ch |
| Cercle scolaire | 026 477 99 70 |
| Mme Sandrine Mettraux | ecole@labrillaz.ch |
| Ecole maternelle | 026 477 99 74 |
| Mme Sabine Oppliger..... | commune@labrillaz.ch |
| Employés communaux / Christophe Guillaume | 079 279 33 93 |
| Claude Roulin | 079 306 06 45 |
| Agence AVS | 026 477 99 70 |
| Chef de section militaire : M. Philippe Chassot, Autigny | 026 477 37 67 |
| STEP – Service technique..... | 026 477 30 79 |
| Ecoles primaires : Lentigny 1901 | 026 477 37 43 |
| Lentigny Caméléon..... | 026 470 27 98 |
| Ecole enfantine : Lentigny | 026 477 17 34 |
| Ecole maternelle : Onnens | 026 470 24 70 |
| Accueil extra-scolaire : Lentigny | 026 477 99 70 |
| Cure catholique (Onnens) | 026 470 11 71 |
| Gendarmerie cantonale..... | 117 |
| Feu | 118 |
| Cdt remplaçant du corps des sapeurs-pompiers : M. Chr. Guillaume | 079 279 33 93 |
| Service d'ambulance de la Sarine | 144 |
| Permanence médicale de la Sarine | 026 300 21 40 |
| Service de l'aide sociale..... | 026 477 16 88 |
| Fontainier : M. Christophe Guillaume..... | 079 279 33 93 |